

LE SAINT-LAURENT

"L'IMPRIMERIE 'LE SAINT-LAURENT', Limitée". Propriétaire.

REDIGE EN COLLABORATION

Discours prononcé par M. ERNEST LAPOINTE, M. P. A la Chambre des Communes, Ottawa, 14 septembre 1917, sur la "Loi des Elec- tions de Guerre".

M. E. LAPOINTE (Kamouraska) : M. l'Orateur, avec la stricte application du règlement du débat de la Chambre, ce projet de loi est arrivé à son dernier terme. J'ai suivi la discussion avec la plus scrupuleuse attention et, en entendant les avocats de cette loi, je ne pouvais m'empêcher de songer aux paroles de Disraeli : "Un gouvernement conservateur est l'hypocrisie organisée." Les très honorables premier ministre et d'autres députés ministériels ont prétendu que l'application de cette loi serait à l'avantage de ceux qui en seront les victimes. Ils ont aussi déclaré que le succès de la guerre demande cette loi comme il demande aussi que le Gouvernement donne des millions de l'or du peuple à la compagnie du Canadian-Northern.



Ils ont protesté hautement qu'ils n'avaient en vue aucune considération de parti et qu'en présentant ce bill ils n'avaient en vue aucun avantage politique.

Si le Gouvernement, monsieur l'Orateur, n'espère pas, ou n'attend pas un autre verdict comme résultat du changement qu'il apporte dans notre loi électorale, pourquoi fait-il ces modifications? D'autre part, s'il s'attend à un autre verdict en raison d'un tel changement, je déclare que c'est une manipulation malhonnête du sens électoral pour contre-carrer et déjouer la volonté du peuple.

Le secrétaire d'état (M. Meighen) à qui l'on a attribué cette loi antidémocratique, après avoir été déjà reconnu comme l'auteur du règlement de clôture et d'autres lois étroites, a été plus franc quand il a admis cyniquement qu'il s'attendait à ce que le parti conservateur obtienne les votes de ceux à qui on donne le droit de vote par ce bill, et que le parti libéral perde les suffrages de ceux à qui ce droit est enlevé. J'espère que le secrétaire d'Etat ne parlait pas sérieusement; il ne s'est pas rendu justice à lui-même. J'ai beaucoup d'admiration pour son talent, mais je n'hésite pas à dire qu'un homme à qui la morale et les convictions peuvent permettre de considérer comme justifiable la trituration de la loi électorale du pays à la veille d'une élection générale pour assurer le retour au pouvoir de son parti, n'est pas apte moralement à occuper une position éminente parmi les administrateurs de ce pays.

Ce bill est une expression de méfiance de la part du Gouvernement, méfiance en lui-même et méfiance envers le peuple canadien. C'est une admission qui n'a pas l'appui et la confiance du pays; c'est une accusation contre lui-même, accusation qui n'a besoin que de la ratification populaire. Le Gouvernement et ses partisans essayent de se soustraire au jugement de ceux qui les ont élus et qui sont leurs juges naturels et réguliers, ils désirent échapper à la grande consultation populaire; ils veulent être jugés par une sorte de jury de famille.

Le Parlement est forcé par le Gouvernement d'adopter une mesure qui est contraire aux principes les plus élémentaires d'un gouvernement démocratique. Il s'é-

carte de la loi fondamentale dans laquelle la liberté ne peut pas exister, je veux dire l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Un des principaux articles de la grande charte pour laquelle le peuple français a combattu autrefois, dit :

"Tout citoyen a un droit égal de participer à la formation de la loi et à la nomination de ses représentants et de ses agents."

Un parlement représentatif doit refléter justement la nation : il doit recevoir et rendre la nature, les proportions et les particularités de cette nation. Tout citoyen du pays a un droit sacré à sa part proportionnée dans la représentation nationale. Ce ne sont pas des principes allemands, ils constituent la doctrine de la liberté et c'est pour le maintien et la conservation de ces principes dans le monde que les soldats canadiens combattent aujourd'hui en Europe.

Ce bill détruit honteusement et supprime cette égalité et cette part proportionnée auxquelles ont droit tous les citoyens canadiens dans l'administration des affaires du Canada. La première disposition principale donne le droit de suffrage à toutes les femmes parentes des soldats, que ces soldats soient morts ou vivants, qu'ils soient en service actif ou licenciés et de nouveau résidents au pays. C'est une législation de classe : c'est la création d'une autocratie militaire, c'est précisément le contraire de ce que font tous les pays libres dans le monde.

Les honorables députés de la droite se complaisent dans des phrases de rhétorique à propos du noble sacrifice de nos soldats. Assurément nous sommes fiers de nos soldats; la France aussi est fière de ses soldats qui forment une armée de héros. Croyez-vous, monsieur l'Orateur, que les soldats français aient une influence dirigeante dans les affaires civiles, dans la représentation parlementaire, dans les élections de l'assemblée des représentants de la grande république. Au contraire, aucun soldat, aucun membre de l'armée nationale n'a le droit de voter dans une élection, soit en temps de paix, soit en temps de guerre,

sauf quand il est en congé pour une période d'au moins trente jours. Et je ne sache pas qu'en aucun temps cet état de chose ait nuï à la puissance de l'armée.

Mais le peuple français a fait trop de sacrifices, il a versé son sang trop abondamment afin de conquérir la liberté pour abandonner les droits du gouvernement à un caste militaire ou à une autocratie. Ici, dans ce pays, nous avons donné le droit de vote à tous les soldats, nous l'avons accordé à des hommes qui n'ont jamais vu le Canada, qui ne connaissent rien des affaires du pays et nous adoptons maintenant une mesure qui donnera le droit de suffrage à 400,000 femmes, parce qu'elles sont parentes de ces soldats.

Le Gouvernement crée une situation qui est grosse de dangers sérieux et inattendus pour le bonheur de ce pays. Le pouvoir civil doit dominer l'autorité militaire et non se soumettre à elle.

Or, nous voyons déjà paraître dans les colonnes des journaux, des télégrammes et des exposés de faits venant de la part de généraux, de colonels et d'autres officiers militaires qui se permettent de critiquer les actes du Parlement et de formuler des directions et des avis à la population du Canada sur des questions qui sont débattues dans l'enceinte du Parlement et dans le public en général. Voilà un état de choses que nul peuple qui se respecte ne voudrait tolérer et je n'hésite pas à le dire, le très honorable premier ministre aurait dû prendre des mesures sans tarder afin de mettre un terme à ces indiscrétions déplacées.

Il y a quelques mois à peine, l'un des généraux les plus en vue de France a été forcé de se démettre de ses fonctions de ministre de la guerre pour avoir laissé tomber de ses lèvres un mot équivoque qui pouvait s'interpréter comme mettant en doute les droits du parlement d'avoir la haute main sur toutes les questions, ayant trait à l'armée. Les droits du peuple et les privilèges du Parlement doivent être sauvegardés envers et contre tout.

Mais, monsieur l'Orateur, que pouvons-nous espérer de la part du Gouvernement du jour, lorsqu'il donne lui-même le mauvais exemple et qu'il manifeste le mépris le plus absolu pour l'autorité du Parlement? Le premier de janvier 1916, le premier ministre a publié une déclaration ou proclamation décrétant que le chiffre de l'armée canadienne serait porté à 500,000 hommes. Il a lancé cette proclamation quelques jours à peine avant la rentrée des Chambres et sans paraître se rendre compte qu'il appartenait au Parlement et non au premier ministre, quelque distingué qu'il soit, de prendre une décision de cette nature.

Une ligne de démarcation bien définie doit exister entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de même qu'entre les attributions du pouvoir civil et de l'autorité militaire. Le Canada ne saurait souffrir le régime du césarisme et voilà pourquoi cette mesure rencontre une si forte opposition de la part du peuple canadien dans toutes les parties du pays.

J'ai encore, monsieur l'Orateur, une autre objection à faire valoir contre la disposition qui confère le droit de suffrage aux femmes parentes des soldats canadiens. Je ne suis guère en faveur de la doctrine du suffrage féminin, doctrine qui semble avoir l'appui d'un bon nombre de mes collègues

en cette enceinte. Dans ma province natale, cette nouvelle doctrine n'a pas l'appui de l'opinion publique en général. Dans la province de Québec, on nous a enseigné à regarder la femme comme une reine—la reine du foyer—de sorte que nous avons toujours redouté, de la voir exposée à perdre un peu de ce respect inné et très délicat que nous professons à son endroit, si elle n'était jamais mêlée à nos luttes politiques acharnées.

Mais je le concède, en toute franchise, dans la plupart des autres provinces de la Confédération, il existe un fort courant de l'opinion publique favorable à la doctrine du suffrage féminin, de sorte qu'il est assez difficile de s'opposer avec succès à ce que notre loi électorale soit modifiée en conséquence. Ce qu'il y a de plus répréhensible en toute cette affaire, c'est que le Gouvernement ait décidé de conférer le privilège électoral à une catégorie de femmes en particulier. Si le droit de suffrage est accordé aux femmes canadiennes en reconnaissance des services qu'elles ont rendus et des sacrifices auxquels elles ont généreusement consenti depuis le commencement de la guerre et comme un acte de gratitude de la part de l'Etat et du peuple canadien, alors pour l'amour du ciel ne faisons pas de distinctions déplacées, mais conférons le privilège électoral à toutes les femmes du Canada, car elles méritent toutes d'exercer le droit de suffrage.

J'aborde maintenant la discussion d'une autre disposition du présent bill, qui est peut-être la plus inadmissible de toutes celles qu'il renferme. Le Gouvernement s'apprête à dépouiller des citoyens canadiens, des citoyens britanniques, de droits et de privilèges qu'ils possèdent en ce moment et qui leur ont été conférés aux termes d'une convention solennelle à laquelle le peuple canadien représenté par le parlement a été partie. Or le Gouvernement canadien exige que ces citoyens soient dépouillés de leurs droits, non pas parce qu'ils ont tenu une conduite répréhensible ou commis des actes d'hostilité, mais pour les punir de ce qu'ils ont eu le malheur de voir le jour dans certains pays d'où l'oppression et la tyrannie les ont chassés et pour avoir accepté notre invitation de venir s'établir au milieu de nous afin de nous aider à développer le Canada et d'y respirer à pleins poumons l'air pur de la liberté. Est-ce là, je vous le demande, le "fair play britannique"; est-ce là la justice canadienne?

Voyons donc un peu ce que dit l'article de nos statuts ayant trait aux droits qui ont été conférés à ces citoyens.

L'article 24 du chapitre 77 des statuts refondus du Canada de 1906, est ainsi conçu :

"Tout aubain qui a obtenu un certificat de naturalisation, jouit en Canada des mêmes droits, pouvoirs et privilèges, politiques ou autres, et y est soumis aux mêmes obligations que le sujet britannique d'origine—sauf cette restriction, qu'au cas où il séjournerait dans le pays étranger auquel il appartient avant d'obtenir son certificat de naturalisation, il n'est considéré sujet britannique que s'il a cessé d'être sujet de son pays d'origine, aux termes de ses lois ou d'un traité ou convention à cet effet."

Donc, du jour où ils ont reçu

leurs lettres de naturalisation, ces étrangers se sont vus conférer sans aucune réserve, en tant qu'il s'agit du Canada, tous les droits, politiques et autres, dont jouissent les citoyens canadiens.

L'honorable député de Calgary (M. Bennett) a prétendu et j'ai été étonné de l'entendre exposer un pareil raisonnement—bien que rien ne doive nous surprendre de la part de ce grand apôtre du torisme—l'honorable député a prétendu dis-je, que parce que nos lois de naturalisation ne confèrent pas la qualité de citoyens britanniques en dehors des limites du Canada, nos citoyens naturalisés ne sauraient être en mesure de réclamer au pays tous les droits et privilèges qui sont l'appanage des citoyens du Canada d'origine britannique.

Je serais curieux de savoir ce que pense d'une pareille doctrine le ministre de la Milice d'outre-mer (sir George Perley) qui n'est, après tout, qu'un Canadien naturalisé, tout comme ceux dont nous nous occupons en ce moment.

M. R. B. BENNETT : Je suppose que mon honorable ami sait que sir George Perley s'est fait naturaliser sous le régime de la loi de 1916 et qu'il a une naturalisation mondiale?

L'hon. M. PUGSLEY : Et en quoi cela importe-t-il?

M. LAPOINTE (Kamouraska) : Cela m'importe peu, au point de vue de mon argumentation. Doit-on supposer que parce qu'une tierce partie refuse de reconnaître une convention intervenue entre deux parties à un contrat, l'une ou l'autre de ces deux autres parties a le droit de résilier ce contrat et de refuser de l'exécuter? Assurément, on ne saurait présenter sérieusement un tel argument. Ceux que vous allez priver de leurs privilèges électoraux sont des citoyens libres du Canada, et il sont en possession de tout les droits dont jouit tout autre sujet britannique en ce pays. Ils sont assujettis à la taxe énorme qu'il faudrait imposer en conséquence des dépenses scandaleuses dont ce Gouvernement est responsable; ils devront payer leur quote-part des millions qui seront dépensés pour le capital-actions sans valeur de la compagnie du Nord-Canadien; ils auront à payer, eux et leurs enfants, pour des années à venir, leur large part de l'énorme dette et de nombreuses obligations auxquelles ce pays devra faire face, par suite de notre participation à cette guerre. Cependant on leur refusera à l'avenir toute représentation dans ce Parlement; personne n'aura le droit de parler en leur nom, et cette Chambre ne sera plus la véritable expression de la volonté générale ni de la souveraineté populaire.

Je veux conclure en peu de mots, monsieur l'Orateur, car j'abhorre le son de votre maillet, et je tiens à clore mes remarques avant que vous m'avertissiez. Le Gouvernement compte beaucoup sur ce bill comme engin de guerre pour les élections. Je dois admettre, cependant, que certains de ses amis doutent quelque peu du résultat définitif. A un navire désemparé tout vent est contraire. Il est toujours dangereux pour un gouvernement, ou pour un parti politique, de se jouer du droit de suffrage. Le public aime ce jeu, il tient à ce qu'on fasse la partie franchement; il est plutôt en faveur d'une lutte loyale entre deux hommes. Et j'ai assez confiance au peuple canadien, pour être convaincu qu'il repoussera avec indignation ce dernier acte despotique, et saura s'en venger.

L'assemblée de St-Pascal

A cause de la mauvaise température, l'assemblée politique qui devait avoir lieu à St-Pascal dimanche dernier a été annulée. Cette assemblée aura lieu plus tard, probablement dimanche, le 21 octobre alors que la première proclamation concernant la conscription aura été émise, et que toutes les explications sur le fonctionnement de cette loi pourront être données aux électeurs, à part la discussion générale des questions publiques. Le ST-LAURENT annoncera la date définitive de l'assemblée.

LES JUGES DES BUREAUX D'EXEMPTIONS

Dans Kamouraska et Témiscouata

Le Bureau de Sélection nommé par Sir Wilfrid Laurier et Sir R. Borden pour choisir un des juges de chaque bureau d'exemptions s'est réuni mardi dernier à Ottawa et a fait les nominations suivantes.

Nous mettons en regard les nominations faites par l'Hon. I. N. Belleau, juge du District qui par la loi était autorisé de nommer un des juges d'exemptions.

De cette façon nos lecteurs connaîtront les deux juges d'exemptions de chacun des bureaux dans notre District.

Par le comité de Sélection		Par l'Hon Juge Belleau	
Fraserville.....	M. Malcolm Fraser....	MM. J. O. Girard	
Trois-Pistoles....	" Dominique Lévesque	Dr Langlais	
St-Jean de Dieu.	" Octave Rioux	Jos Belzil	
N.-D. du Lac....	" Napoléon Viel	Notaire Beaulieu	
St-Honoré.....	" Oscar Viel	Ernest Brasseur	
St-Alexandre....	" Landry	Notaire Beaulieu	
St-Pascal.....	" Dufour	Notaire Ouellet	
St-Anne de la Pociatière.....	" L. P. Lizotte	Notaire Dupuis	

Nous sommes satisfaits des nominations faites par l'Honorable I. N. Belleau et le Comité de Sélection.

Les juges choisis sont tous des hommes intègres et aptes à remplir les devoirs et les obligations de leur charge.

Nous invitons tous ceux qui sont d'âge d'être conscrits de se présenter sans crainte aux bureaux d'exemptions pour y faire valoir leurs raisons, convaincus que les juges étudieront avec soin pour les intérêts de notre pays les demandes qui leur seront soumises.

Que chacun fasse son devoir ! Juges comme conscrits !

Notre nouveau feuilleton

Nous commencerons à publier la semaine prochaine sous forme de feuilleton, "L'Allemagne avant la guerre," par le baron Beyens.

"L'Allemagne avant la guerre" est un livre saisissant d'observation personnelle, rigoureuse et véridique, sur les événements qui ont précédé la guerre.

Qu'on ne manque pas de lire et de conserver ce feuilleton.

Un brave

Le lieutenant de Gaspé Audet fils de l'hon. juge Arthur Audet vient de recevoir la médaille militaire pour bravoure sur le champ de bataille.

Construction

M. W. Lachance vient d'entreprendre la construction d'un nouveau bureau attenant à l'ancienne pharmacie du Dr Kane, où celui-ci continuera de recevoir sa clientèle. On pourra avoir accès à ce bureau par la porte principale de la pharmacie appartenant maintenant au Dr E. B. Rioux.

Nos jeunes marins !

MM. Léon Gauvreau et Maurice Talbot, entrés dernièrement au service de la Marine Canadienne à bord du Niobé à Halifax, viennent d'être transférés sur le H.M.C.S. Laurentien qui fait la patrouille des mers à Sydney, Cap-Breton.

Nos deux jeunes marins s'attendent à traverser en Angleterre pour prendre du service dans la marine anglaise, dans la mer du Nord, d'après ce que l'Hon. M. Hazen aurait déclaré à M. Léon Gauvreau, lors de sa visite à Halifax, l'autre jour.

Nous souhaitons tous les succès à nos jeunes concitoyens, dans la nouvelle carrière qu'ils ont choisie. Avec une belle conduite et de l'ambition, ils feront leur chemin, accompagnés des vœux de ceux qui les suivent de loin.

Le bon exemple donné par le lieutenant de marine M. L. J. Maurice Gauvreau, commandant en second à bord de l'Obéron, est un bel encouragement à nos deux jeunes marins de gagner leurs épaulettes. Qu'ils fassent honneur à la race, à leur famille et à leur ville !

Bureau des examinateurs

Le nombre des personnes qui se sont présentées au bureau des examinateurs, depuis son ouverture jusqu'à aujourd'hui, est de 79. Voici leurs différentes classifications :

Classe A.....	32
" B.....	18
" C.....	12
" D.....	—
" E.....	17

NAISSANCE

M. et Mme L. P. Paquet, fils, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils né le 6, baptisé le même jour sous les noms de Louis Joseph Philias Léon.

Parrain M. Léon Paquet, marraine Mlle M. Louise Paquet, oncle et tante de l'enfant.

Magnifique représentation au Théâtre Princesse

Mardi soir une magnifique représentation de vœux animées sur des sujets moraux, et instructifs, portant titres et inscriptions bilingues, avec explications en français données par M. J. B. Paradis, conférencier, a été donnée au joli et populaire Théâtre Princesse. Pas besoin de dire qu'il y avait salle comble et que tous ont goûté ces vœux qui étaient du reste aussi morales qu'instructives.

Voilà bien ce que devrait être le cinéma dans tous nos théâtres; éducateur et moralisateur des foules, qui ne veulent ou ne peuvent plus s'en passer.

Le cinéma est un agent puissant pour le bien comme pour le mal. Il faut savoir en faire un instrument de vertu, un éducateur dans le bien, des masses qu'il passionne. Pour cela, il est clair que le théâtre de vœux doit être surveillé et contrôlé intelligemment afin d'en proscrire ce qui est mauvais et encourager ce qui est bon.

Nous ne pouvons que féliciter la direction du Théâtre Princesse qui fait tout en son pouvoir pour donner des vœux saines et irréprochables.

Personnel.

M. J. A. Doucet, comptable de la Banque Molson à Mont-Joli était de passage à la Rivière du Loup dimanche et lundi.

L'achat des Grandes Chutes

Enfin ! La ville de Fraserville est éclairée avec une force hydraulique bien à elle.

Mardi de la semaine dernière le contrat d'achat a été signé entre la ville de Fraserville et la succession Fraser, propriétaire des grandes chutes.

Depuis bientôt neuf ans, il est question de l'expropriation des grandes chutes par la ville de Fraserville, mais pour des raisons que tous connaissent, il a été impossible jusqu'à cette année d'arriver à une entente.

Il y eut expertise en 1911 et le montant fixé par les experts a été trouvé trop élevé par la ville. De là appel à la Cour Supérieure qui a décidé en faveur de la ville. La succession Fraser a porté cette décision de la Cour Supérieure jusqu'au Conseil Privé en Angleterre. Là comme dans les autres cours les prétentions des procureurs de la ville de Fraserville furent approuvées.

Il fallait donc après six années de procès recommencer l'expertise ou en venir à un règlement.

Après beaucoup de démarches et de tâtonnements, la succession Fraser a enfin accepté les offres du conseil de ville \$50,000 pour les trois quarts de la valeur de cette propriété. Ce montant comprend le capital et les intérêts depuis neuf ans et le règlement des trois ou quatre procès en suspens.

Nous félicitons le conseil de ville et particulièrement, le maire, M. Alfred Fortin, de la patience et de l'énergie qu'il a fallu déployer pour arriver à un règlement qui, dans les circonstances, peut être considéré comme un succès.

Nous félicitons aussi MM. Lapointe, Stein & Levesque procureurs de la ville, pour la manière habile dont ils ont conduit cette affaire.

AVIS

Le concours de popularité entre MM. P. P. Bégin et J. A. Morin joint au problème des patates se terminera le 24 de ce mois; en conséquence ce même soir du 24 sera donnée à 8 heures, dans les salles de la Garde (au Collège St-Frs. Xavier) la solution. Toutes les personnes qui y auront contribué soit en achetant ou vendant des billets sont cordialement invitées à venir, à volonté, féliciter le candidat victorieux et connaître enfin le nombre de patates qu'aura produit les 24 pieds " fameuse question du jour".

20. Avis est aussi donné à chacun qui a en sa possession un ou des livrets de l'un ou de l'autre candidat, devra remettre ces derniers au Président M. Timothée Bérubé Ing. Rue St Elzéar pour le vingtième jour de ce mois (20).

Aux intéressés de ne pas oublier cette date.

"Garde Sacré Coeur"

St-Frs.-Xavier 9 oct. 1917.

ON DEMANDE

De bonnes filles sérieuses pour travail permanent sur machines à coudre ou à tricoter. Expérience pas nécessaire. Salaire assuré : \$1.00 par jour et plus. Se présenter immédiatement à,

La Manufacture Eastern, Mont-Joli, Co. Rimouski.

A VENDRE

Maison à vendre à Bon marché. S'adresser chez, A. RUTHMAN, No. 25 Rue St. Elzéar.

E. M. LANGLAIS

BIJOUTIER ET HORLOGER DIPLOMÉ

175 Rue Lafontaine, Fraserville Centre, P. Q. Tél. Kamouraska.

Toute réparation exécutée avec soin et garantie pour un an.

Montres pour chemis. de fer et autres qualités, de toutes grandeurs.

Horloges, Jones, Bagues et Bijoux de toutes sortes.

Mes prix sont très modérés.

Votre patronage est cordialement sollicité.

INCORPORÉE 1855

LA BANQUE MOLSONS

Capital et Fonds de Réserve \$8,800,000

98 Succursales au Canada.

Toutes Affaires de Banque Transigées.

Lettres de Crédit Circulaires, mandats d'argent

DEPARTEMENT D'ÉPARGNES

Le plus haut taux d'intérêt alloué

A. C. SUTHERLAND, Gérant,

SUCCURSALE DE : Fraserville,

Rivière du Loup, Station.

GRANDE OUVERTURE

SAISON 1917-1918.



Nos modèles d'échantillons de manteaux en seal Hudson, Baltic seal et seal français uni ou avec combinaison sont maintenant prêts.

Venez jeter un coup d'oeil sur notre immense assortiment de parures en fourrures de toutes sortes faites exclusivement sur les derniers modèles. Le grand choix que nous offrons au public en général cette année dépasse tout ce que nous avons montré jusqu'à ce jour, malgré la hausse exorbitante du marché, nous sommes encore en position de vous offrir toutes marchandises de fourrures presque à l'ancien prix.

Écrivez pour notre catalogue 1917-1918, il est maintenant à votre disposition.

Venez vous renseigner avant de placer votre commande ailleurs, vous épargnerez certainement de l'argent.

Laissez-nous vous expliquer le bienfait de notre offre spéciale mentionnée dans notre catalogue, si vous avez quelques achats de fourrures à faire.

Vous trouverez toujours chez-nous le plus bel assortiment de peaux de toutes sortes.

C. G. LEMIEUX,

Manufacturier de fourrures.

RUE LAFONTAINE, Fraserville

Un salisseur de nids !

**Valet salarié !
Plume vénale**

Le sale et hirsute individu qui tient la plume à l'Évènement, n'a jamais valu son sel, et valet salarié d'un parti en banqueroute qui l'a ramassé, comme un chien galeux, fouillant les déchets de la rue, pour en faire une espèce d'écrivain à pavé de l'ours, il ose attaquer brutalement Sir Wilfrid Laurier au sujet de la rumeur qui veut le faire résigner comme chef du parti libéral.

Rien ne peut nous surprendre de ce journal-torchon qu'on prend avec des gants pour le lever, tant il est écoeurant, ordurier et sale; créchard jusqu'à donner des nausées, servile jusqu'à l'aplatissement, lâche jusqu'à l'abjection, et menteur jusqu'à salir son propre nid s'il le fallait pour sauver la peau de ses maîtres, il devrait au moins avoir la décence, s'il n'a plus de pudeur, de ne pas s'attaquer à un homme dont la vie toute de dévouement à son pays et à sa race, est au-dessus de toutes les atteintes des reptiles avachis et salariés du parti des voleurs et des brigands de grands chemins.

Ces gens-là dont le cœur est atrophié par le fanatisme aussi bête qu'aveugle, ne comprennent pas que notre race a besoin de toutes les bonnes volontés et de tous les grands cœurs prêts à servir la plus sainte des causes, vu les attaques qui nous viennent de nos pires ennemis : les orangistes du Canada; et les insultes à l'adresse du plus grand des nôtres est un crime hideux, surtout dans les circonstances difficiles par lesquelles nous passons, nous de la race française en ce pays que l'on veut asservir et reléguer à l'arrière-plan comme l'on a fait des étrangers que l'on a parqués dans les camps d'internement.

Allez de vos insultes, plumes sordides et vénales, sortez votre arsenal de mots veules et lâches, écrivains créchards qui ne connaissez jamais ce que c'est que d'être honorables dans un métier d'honneur; salissez de votre bave fétide, semblable à la limace qui engluie tout ce qu'elle touche, les hom-

mes de votre race qui n'ont pas l'heur de vous plaire parce qu'ils obscurcissent votre pâle soleil d'arrivistes gâvés, après avoir été longtemps dans la dèche : le jour n'est pas loin, où vous sentirez peser sur vous le poids de la honte de votre conduite détestable, et du mépris profond dans lequel votre triste personnalité sera tombée.

Laurier restera grand quand même, tandis que vous aurez encore à vos doigts le fumier de la rue où vous avez été ramassés par ceux qui avaient besoin de portefeuilles pour accomplir une besogne parfois repugnante, mais rendue acceptable; par la pitance offerte et acceptée. Laurier demeurera dans l'histoire du Canada comme le plus grand des hommes d'État de ce pays, tandis que vous, ses détracteurs, il faudra se baisser pour savoir si vous existez encore dans le fouillis des incapables tapageurs qui aurez vécu, en parasites, à la table de ceux qui vous achetaient à tant la ligne d'invectives et d'injures.

Amassez de la bone, empilez l'ordure, collectionnez tous les déchets des rues, apportez à ce monument tous les rebutés des égouts dont votre style a tous les relents, et vous aurez édifié ce qui convient le mieux à vos appétits et à vos aspirations : à Laurier les soles qui meurent en pleine lumière, les vertus et les talents qui ont été l'apanage des hommes dont le nom survit à toutes les attaques.

ARGUS.

CANADA.
Province de Québec,
District de Kamouraska,
No. 1067.

COUR DE CIRCUIT

La Champagne Cigar Limitée, corporation légale ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal.

Demanderesse :
vs

Dame A. J. Healey, commerçante, de la paroisse de Notre-Dame de Liesse de la Rivière Ouelle, épouse de Alfred John Healey, du même lieu, et le dit A. J. Healey pour autoriser et assister sa dite épouse,

Défendeur :

ORDONNANCE.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Fraserville, 5 octobre 1917.

L. J. DUGAL.

G. C. C. K.

Contresigné,
J. F. POULIOT,
Procureur du demandeur.

A VENDRE
Un bon poêle de cuisine à vendre à bonnes conditions.
S'adresser à
Mme John SAVARD,
12 Rue Joly.

Sir Wilfrid Laurier

IL RESTE CHEF

Désespoir des bleus d'orange... et des nôtres

Nos bleus souriaient dans leurs barbes, Laurier allait partir, il s'en irait dans la vie privée, laissant la place à un plus jeune que lui.

Laurier reste le chef, aussi, faut-il voir la rage de ces fripons. L'Évènement n'a pas assez de mots orduriers pour manifester son dépit.

Il avait chanté trop tôt : son cantique d'allégresse tombe à plat. Laurier ne part pas, il reste à son poste et conduit à la victoire le parti libéral qui entre dans la lutte plus fort que jamais.

Il aurait pu s'en aller satisfait d'avoir fait son devoir, mais à 76 ans, à la veille d'accomplir une tâche herculéenne, il s'écrie : "Je veux sauver mon pays, je reste avec Québec et les bons éléments des autres provinces."

Laurier reste au poste d'honneur; que tous le sachent et que nos amis ne tremblent plus devant les cris des adversaires qui voudraient tant le voir partir.

Ils savent bien, ces gâvés du pouvoir, que seul, Laurier est une force contre laquelle ils ne peuvent plus résister : c'est pourquoi ils voudraient tant le voir partir.

Laurier ne part pas : donc un peu de patience et bientôt des jours de paix et de tranquillité viendront encore pour notre Canada et surtout pour Québec.

ARGUS.

MARCHANDS

Annoncez dans les colonnes du "Saint-Laurent"



Les Poires
Pour obtenir des conserves de poires claires, blanches et d'une saveur exquise, employez

Lantic Sugar
"Pur et Non Coloré"

Le Sucre LANTIC de Canne pure—avec ses grains "FINS"—est le meilleur pour tous genres de Conservés.
En sacs de 10, 20 et 100 lbs.
En cartons de 2 et 5 lbs.
Trois nouveaux livres de cuisine, gratuits sur réception de la marque de commerce —une boule rouge.
Atlantic Sugar Refineries Limited, Montreal

ATTENTION ! ATTENTION !

Souls Agents des remèdes Penslar, Vinol, etc.

Notre stock de médecines patentées, parfumeries, savons, chamois, peignes, brosses, éponges, poudres, eaux minérales, etc., est des plus considérables et très varié; nous tenons tout ce que les clients désirent dans ces lignes.

Nous préparons tout ce qu'il faut pour les épiciers qui tiennent des médecines. PRIX SPECIAUX.

BOUTEILLES THERMOS et POELES STERNEAU

CHOCOLATS DE NEILSON 29 cts

Le samedi et la veille des fêtes, ce chocolat est exquis, fait les délices de tout le monde.

Boîtes de Chocolats de fantaisie pour cadeaux,

Agents pour la maison McKenna Limitée, Fleuristes de Montréal, pour fêtes, noces, funérailles.

Livraison prompte.

FRASERVILLE Drug Co.

Vis-à-vis de l'église St Patrice



Dr J.O. LAMBERT, LIM TEE
MONTREAL.

LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE
SIROP CONTRE LA TOUX, LE RHUME, ETC.
(ANTICONSOMPTIF)
EMPIRE BRITANNIQUE

POUR FABRIQUER LE SIROP de Dr J.O. LAMBERT NOUS N'EMPLOYONS QUE DES INGREDIENTS PURS, QUE NOUS IMPORTONS DIRECTEMENT DU LIEU DE PROVENANCE.

Il n'est pas trop tôt pour songer aux VETEMENTS D'AUTOMNE

Notre étalage d'étoffes à man-
teaux pour dames ainsi que nos
étoffes à habits et à pardessus
pour hommes est maintenant tout
prêt pour celles et ceux qui dési-
rent faire leur choix de bonne
heure.

Notre assortiment de tissus
pour confectionner les costumes
est au grand complet.

N'oubliez pas que nous avons
le magasin le mieux assorti en
bas de Québec et nous tenons les
marchandises les plus riches et

les plus nouvelles.

Nous ne vendons qu'à un
seul prix et que pour argent comp-
tant.

Hâtez-vous de venir faire
votre choix.

JOS. VIEL

RUE LAFON AINE.

LA VIE FEMININE

Chronique

Embellissons nos demeures

Tout le long de l'été, j'ai glané de ci de là, à l'intention de mes lectrices, toutes sortes de renseignements pratiques, de notes d'économie, de suggestions commodes et inédites. Je remets ces notes en ordre afin de vous en faire bénéficier, mes amies, et pour vous donner la preuve que je m'intéresse singulièrement à tout ce qui peut vous être agréable.

Les soirées s'allongent, donnant à celles qui en ont le goût, le temps de faire de jolies choses. Il faut faire le grand ménage d'automne ce qui permet d'effectuer aussi des changements dans la décoration du logis. Il faut rendre plus confortable et plus accueillante, notre demeure, en prévision de l'hiver qui s'en vient. L'été l'on vit au dehors, au grand soleil ou sous l'ombre fraîche des vérandas fleuries. Mais ce temps là est déjà loin; nous devons nous calfeutrer, nous renfermer, mettre autant que possible, une note gaie dans nos pièces closes.

Voici pour vous, lectrices, quelques gentilles idées que j'ai cueillies dans des revues féminines des États-Unis. L'on sait que nos soeurs d'outre-frontière ont un génie spécial pour l'économie, un sens pratique très étendu et beaucoup d'originalité. Toutes choses du reste, qui ne font pas défaut aux canadiennes, mais que, soit dit entre nous, elles se donnent moins de peine pour cultiver.

J'ai trouvé donc, dans les magazines américains maintes idées charmantes que je vais tâcher de vous communiquer.

Voici d'abord une ornementation nouvelle pour une salle de famille. Rien que des meubles très simples en osier recouvert d'une teinture d'un brun pâle. Les murs sont tendus d'un papier feutre uni, de couleur crème, sur lequel on a collé, à une certaine hauteur, des motifs et des festons découpés dans un papier bon marché. Ces motifs forme ovale, sont d'un joli bleu délicat avec dessins conventionnels et ils sont réunis l'un à l'autre par des festons bruns et légèrement dorés. L'effet est ravissant et produit un relief qui enrichit singulièrement ces matériaux qui, au fond, coûtent peu de choses. Les fenêtres sont garnies de rideaux de mousseline crème avec un large volant en haut bordé d'une bande fleurie brune et bleue. Les coussins, les dessins de tables, les abat-jour, tout est fait de la même mousseline ou de toile crème brodée de bleu et de brun.

Les gravures sont encadrées de brun aussi, minces baguettes de carton avec dessins bleus faits au pochoir.

Une cage dorée enveloppée de mousseline crème, des jardinières de terre vernissée avec des fougères et des feuillages gais ajoutent encore à l'aspect riant de cette pièce, dont la décoration, vous le voyez, est très peu dispendieuse.

Il n'est plus besoin d'avoir une fortune pour se donner le plaisir d'avoir une jolie demeure: il suffit d'un peu d'ingéniosité et de goût.

Il y a maintenant dans le commerce, des étoffes bon marché et qui donnent des résultats charmants, pour l'ornementation de nos logis. Les madras, les étamines, les chintz, ces silkolines si légères et si soyeuses d'aspect que l'on trouve partout, sont d'un prix très modéré et leur emploi

peut se prêter aux plus délicieuses fantaisies. Les cretonnes sont plus dispendieuses; cependant, il y en a de bien jolies à des prix populaires, à portée de toutes les bourses.

Les tapis deviennent, de jour en jour inabondables, ils sont d'une cherté décourageante. Mais les américaines ne se laissent pas facilement démonter. Elles préconisent beaucoup ce que nous appelons la *catalogue*. Nos magasins ont étalé, depuis quelques années, mille fantaisies faites ainsi de chiffons cousus et tissés: on en a fabriqué une foule de choses depuis des carpettes jusqu'à des dessus de lit, des coussins, des tapis de tables, etc. Aux États-Unis, il se vend des métiers de différentes grandeurs pour faire de la catalogue et c'est même devenu une sorte d'ouvrage de fantaisie. Les revues dont j'ai parlé vendent des patrons spéciaux avec l'indication des couleurs, la manière de préparer les guenilles, de les coudre puis de les tisser après les avoir teintées, si c'est nécessaire. Je vous assure qu'il se fait des articles bien jolis, dans ce genre. Pour de grands morceaux, ça serait difficile et coûteux d'entreprendre pareil travail, à la maison, parce que ça demande une installation particulière et encombrante. Mais il y a des maisons où ces choses se font tout spécialement et à bon compte. Une chose certaine c'est que les catalogues coûtent infiniment moins cher que les tapis; et, avec les procédés nouveaux, elles sont excessivement jolies. En plus, elles ont l'avantage d'être lavables.

La plus grande fantaisie règne aussi dans les rideaux. On ne voit plus de ces tentures lourdes, foncées, peu gracieuses, qui faisaient l'orgueil de nos grand-mères. En notre temps, il est de plus en plus admis que le soleil doit pénétrer à flots, dans tous les coins. Les rideaux sont donc plutôt légers et transparents et ne recouvrent plus toute la largeur des fenêtres. On les fait de mousseline, d'étamine, de point d'esprit, de madras et on les garnit de mille façons: larges bandes d'étoffe fleurie autour d'une autre unie, insertions de dentelle, incrustations, motifs brodés, etc. L'adresse et le goût ont beau jeu à s'exercer dans cet art de garnir les fenêtres. En général, l'on n'encombre plus nos pièces d'une multitude de oibolots, de pochettes, de bric-à-brac, comme cela s'est vu. Outre que ça causait bien du mal à entretenir, ça n'était pas toujours joli. On est maintenant plus sobre de détails et l'on évite tout ce qui pourrait donner une idée de confusion ou d'encombrement. Le grand cachet d'une décoration distinguée en même temps que coquette, c'est l'harmonie et le bon goût. Pas de couleurs qui se heurtent, pas d'étalage prétentieux, pas d'alignements raides, pas de désordre surtout. Limitez de mentionner la plus scrupuleuse propreté puisqu'elle est la base première de toute beauté et de tout charme dans une maison bien tenue.

Pour finir, je répète qu'il n'est pas nécessaire d'être riche pour avoir un logis gai, un nid douillet et confortable. Il n'y a qu'à se donner un peu de peine et à confectionner soi-même, autant que possible, tous les petits riens qui réunis, forment un ensemble reposant et agréable. Avec un peu de peinture, un pinceau, des ciseaux, une aiguille, un marteau et des clous, quelques verges de mousseline ou de cretonne, une femme qui a de l'idée peut se créer, à peu de frais, un intérieur charmant qui fera l'envie de ses

"Moi qui ne pouvais presque plus travailler, je me rends à l'ouvrage avec plaisir depuis que j'ai pris les PILULES MORO". C'est ce que déclare M. J. Tracey qui a longtemps souffert de maux de reins et de troubles d'estomac.



M. J. TRACEY.

Tout homme qui travaille, qui lutte, qui gagne sa vie doit s'attendre à rencontrer de forts obstacles. L'entrave qui s'oppose le plus souvent à la bonne volonté du travailleur c'est la santé. Les personnes confinées dans un établissement où l'air ne pénètre pas, où l'atmosphère est empoisonnée, remplie de fumée, d'émanations malsaines, se ressentent forcément de ces déficiences hygiéniques et leur santé s'altère peu à peu.

Les premiers ennemis que ces braves gens ont à rencontrer sont des troubles digestifs, une sensation de langueur, de fatigue constante.

Il faut alors renouveler le sang, le purifier, l'enrichir pour que la santé ne s'altère pas d'avantage. Les PILULES MORO sont recommandées à tous les hommes affaiblis et malades; elles apportent un soulagement immédiat, présage assuré d'une parfaite guérison.

"J'ai travaillé beaucoup depuis plusieurs années et c'est ce qui m'a fait contracter des douleurs de reins et des troubles d'estomac. J'avais beaucoup perdu de force; le matin je me sentais fatigué et cela me décourageait de penser à la longue journée de travail que j'avais devant moi. Mon médecin me traitait, mais mon état ne semblait pas s'améliorer. Je me suis mis à prendre des Pilules Moro qui m'ont aussitôt fait plus de bien que tous les autres remèdes jusque là employés. Moi qui ne pouvais presque pas travailler auparavant, je me rendais à l'ouvrage avec courage; j'étais étonné de me sentir si fort et de ne plus avoir de douleurs de reins. Je prends des Pilules Moro depuis un an et je ne veux pas les abandonner parce qu'elles me donnent de la vigueur et me tiennent en bonne santé." M. James Tracey, 30, Bow, Brunswick, Maine.

CONSULTATIONS GRATUITES par le Dr Adolphe Mignault, au No 272, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Les hommes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invités à lui écrire.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

amies et le contentement de ses proches. Essayez-en, mes chères lectrices, et vous m'en direz de nouvelles.

LISE.

MARCHANDS

Annoncez dans les colonnes du "Saint-Laurent"



JEUNE HOMME!

Vous sentez-vous la force, l'énergie nécessaires pour soutenir avec succès la lutte quotidienne pour l'existence?

Sans être absolument malade, vous n'êtes pas en possession de tous vos moyens. Vous manquez d'énergie, d'ambition, de courage et vous éprouvez fréquemment une grande difficulté à faire face à votre travail quotidien.

Vous enviez vos compagnons qui dégrè par degré arrivent au succès, tandis que vous demeurez toujours au bas de l'échelle.

Qu'est-ce donc qui vous empêche de réussir comme les autres? C'est votre sang qui fait défaut. Il est vicié, il manque des éléments réparateurs essentiels au bon fonctionnement de votre organisme, à la production et à la conservation de vos forces et de votre énergie.

Car la vigueur, la force, l'énergie, la clarté des idées, la correction du jugement sont l'apanage de la santé. Ce sont les qualités

qui créent les princes de l'industrie, les hommes marquants dans toutes les professions.

La santé parfaite est impossible, lorsque le sang fait défaut ou qu'il est vicié, pauvre en globules rouges et en éléments essentiels à la vie.

Donc, si vous voulez réussir, être heureux, enrichissez, purifiez votre sang par l'usage régulier du célèbre

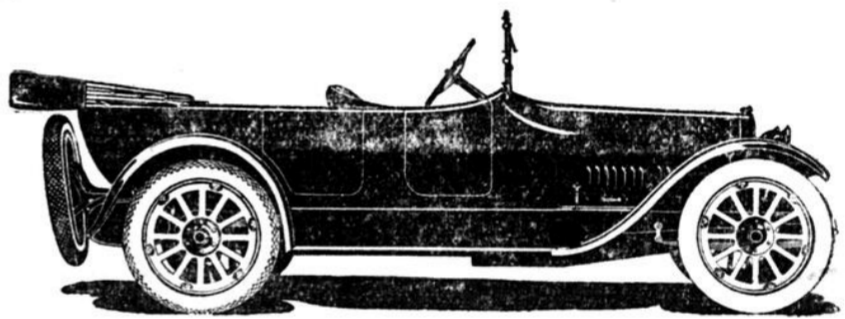
VIN ST-MICHEL

Un vin généreux, riche et pur qui combat l'anémie et la faiblesse, régénère et nourrit les nerfs, rend l'esprit lucide, intensifie la puissance de travail et assure une santé parfaite.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal. EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les États-Unis).

RECORD McLAUGHLIN



MODEL H-45.

Tous les propriétaires de ces fameuses voitures pourront être fiers du grand record qui vient d'être gagné par la McLaughlin.

Une "McLaughlin, D-6-15" appartenant au Dr R. E. Valin, et conduite par lui-même, vient de remporter le premier prix dans le concours d'endurance d'Ottawa à Alexandria Bay, via Prescott, le 30 Juin 1917.

Soixante-cinq voitures de haute marque ont pris part au concours et la "McLaughlin" a été la seule à remporter le maximum des points.

Vendue ici par

la Cie d'Autos de Témiscouata

CARAGE, 89 Lafontaine, Fraserville. ENG

S. BELLE, Gérant. 90 Lafontaine.

L. N. LAVOIE

ASSURANCES

Vie-Feu-Accidents

AUTOMOBILES "PLATE GLASS"

Responsabilité patronale

Bureau Edifice Langlais, 65 Lafontaine.

A NOS LECTEURS

Voulez-vous savoir comment les allemands ont fait la guerre? Lisez les quelques chapitres que nous publierons chaque semaine.

No 7

Ils ont, pour s'excuser, menti et calomnié

(Suite)

Aux yeux du moraliste le pire des crimes sera peut-être celui-ci: ces misérables ont essayé de déshonorer la Belgique après l'avoir assassinée. Ils ont osé faire croire, proclamer à la tribune, affirmer aux neutres que les femmes et les jeunes filles belges avaient mutilé les soldats blessés, leur croyant les yeux avec de l'eau ou de l'eau bouillante. Aux rapports de la Commission d'enquête belge ils ont opposé un contre-rapport (1) consigné dans un "Livre Blanc". Ce procès et ces documents demeurent dans l'histoire; ils pèseront au cours des siècles sur la mémoire du Kaiser et sur la conscience allemande. Voici l'étonnante conclusion de la réponse belge:

(1) Rappelons qu'une enquête contradictoire a été offerte par les socialistes belges aux socialistes allemands, par les francs-maçons belges aux francs-maçons allemands, par les évêques belges aux évêques allemands. Trois propositions. Trois refus.

"Devant Dieu et devant les hommes, le Gouvernement belge n'hésite pas à exprimer la conduite du Gouvernement allemand vis à vis de la nation belge le sentiment suivant: "Celui-ci est deux fois coupable qui, après avoir violé les droits d'autrui, tente encore, avec une singulière audace, de se justifier en imputant à sa victime des fautes qu'elle n'a jamais commises (2)."

Il resterait à expliquer ceci: comment, par quels moyens, par quelles influences néfastes, cette nation allemande, composée d'hommes qui, pris individuellement, ne sont pas tous des bandits, est elle arrivée, à telle été condamnée à cet état de sauvagerie? Quelle est, dans la préparation de cette démenée collective d'un peuple, la part de responsabilité de ses philosophes et de ses hommes politiques, de la race et de l'éducation? Phénomène troublant que les aliénistes (3) étu-

dieront plus tard et dont nous ne pouvons ici aborder l'examen. Nous n'avions pas à chercher les causes pathologiques de cette déchéance morale, de cette régression, nous n'avions qu'à en marquer les effets.

(2) La France a subi les mêmes calomnies. Nous avons fait allusion plus haut (note page 38) à ce major allemand déclarant que "l'ordre avait été donné de couper, par mesure de représailles, tous les membres atteints". Ainsi nous aurions fait cela? Mensonge monstrueux, que repousseront au pied, avec indignation, tous ceux qui connaissent les traditions d'honneur de nos ambulances et de nos médecins français. La méthode du mensonge systématique a d'ailleurs été prise sur le vif, à l'occasion de l'emploi des gaz asphyxiants: les Boches avaient fait d'immenses préparatifs pour l'emploi de ces gaz; quand leur organisation fut au point, ils eurent soin, avant d'agir, de publier chaque jour et pendant une semaine dans leur communiqué de petites notes annonçant que "l'ennemi faisait un usage très large de ce nouveau procédé de guerre"; affirmation contraire aux faits, et qu'ils savaient telle, mais destinée à égarer l'opinion; quand ils jugèrent que celle-ci était assez "préparée", ils lancèrent leurs gaz meurtriers et leurs liquides enflammés et il nous fallut un long temps, il nous fallut aussi vainement bien des hésitations morales pour assurer notre défense et notre riposte. Le mensonge cynique est chez eux non seulement admis, mais glorifié; quand il fut bien établi que, pour déclencher la guerre de 1870, Bismarck avait fait un faux, le professeur Hans Delbrück s'écria: "Béni soit la main qui a falsifié la dépêche d'Ems."

Maintenant que nous voici arrivés au terme de ce livre d'horreurs, saisissons les 93 intellectuels allemands et soufletons-les de leur propre manifeste:

Appel au monde civilisé.

"En qualité de représentants de la science et de l'art allemands, nous soussignés déclarons:

POURQUOI, MESDAMES, TANT ET TOUJOURS SOUFFRIR?

N'est-ce pas que vous avez maintes fois entendu parler des PILULES ROUGES pour les femmes pâles et faibles?

Pourquoi y a-t-il tant de débilité générale causée par l'anémie, l'ennemi de la femme?

C'est parce qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas encore fait usage de la plus grande spécialité connue: les PILULES ROUGES.

Si vous croyez réellement aux témoignages incontestables de tant de femmes qui ne cherchent qu'à vous faire du bien, comment se fait-il que vous persistiez dans cet état d'affliction qui vous rend la vie à charge? Pourquoi rester toujours faibles, languissantes, et endurer tant de douleurs? Pourquoi ne pas faire disparaître cet air anémié, ce teint blafard, et redresser de suite ce dos voûté et cette poitrine creusée qui vous donnent un aspect si chétif?

Pourquoi souffrir si longtemps de ces douleurs intimes qui affectent tout votre système, laisser subsister ce mal de dos, de côtés, ces brûlements d'estomac et ne pas faire disparaître ces étourdissements, ces battements de cœur et même ces nausées dont vous vous plaignez toujours?

Pourquoi, oui pourquoi souffrir tout cela, quand vous savez si bien que les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) ont guéri tant de malades comme vous?

"J'étais d'une constitution délicate, n'avais pas de sang et n'avais pu éviter la débilité. Je souffrais chaque jour de maux de tête, de dos, de reins, n'avais pas d'appétit et en vins à ne pouvoir faire mon ouvrage de maison sans me reposer à chaque instant. Je fus surtout inquiète lorsque je sentis des douleurs aux poulmons, et que je maigris au point d'être méconnaissable. Pour ne pas être dans l'obligation de me mettre au lit, je suivis la recommandation de mes amies de prendre des Pilules Rouges. Après l'emploi de quelques boîtes j'étais déjà beaucoup mieux; je faisais mon ouvrage et ne souffrais plus de la tête. Avec cinquante boîtes, je me suis guérie complètement." Mme Léon Mourier, 143, rue Murray, Ottawa, Ont.

"Je travaillais depuis quelques mois dans les moulins et je m'apercevais que chaque jour l'ouvrage me fatiguait davantage. J'avais mal à la tête tout le temps, aussi dans le dos et souvent j'étais prise de vertiges. Lorsque j'arrivais de l'ouvrage le soir, j'é-

tais si accablée que j'avais peine à monter un escalier, j'étais à bout de respiration et je ne pou-



vais parler. Après avoir pris beaucoup de remèdes d'un médecin, je m'achetai quelques boîtes

de Pilules Rouges et je me sentis mieux dès les premières semaines. J'étais surprise de mon ardeur au travail, des forces que j'avais gagnées. En peu de temps ma santé était revenue." Mme G. Landry, 66 Jefferson, Biddeford, Me.

"L'âge critique fut pour moi rempli de dangers. J'avais des crampes d'estomac, des maux de tête, de dos, des étourdissements, des dérangements d'intestins, etc. Malgré tous les soins, je craignais de ne pouvoir combattre ma faiblesse qui s'accroissait continuellement. J'ai ensuite commencé à prendre les Pilules Rouges et j'eus la joie de me voir revenir. Depuis, je me sers souvent et avantageusement des Pilules Rouges pour maintenir mes forces et ma santé." Mme Pierre Ducharme, 91, rue Poupard, Montréal.

Le docteur E. Simard, élève des spécialistes en maladies des femmes, les Drs Devos et Capelle, est attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine (limitée) depuis au-delà de vingt ans, et continue à donner à toutes nos clientes, des consultations gratuites, soit par correspondance ou à son bureau, 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

AVIS IMPORTANT.—Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules; jamais au 100. Elles portent au bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée) et un numéro de contrôle.

N'acceptez pas d'autres pilules que l'on vous dirait être les Pilules Rouges, ou d'autres produits que l'on vous recommanderait comme étant aussi bons.

Défiiez-vous des COLPORTEURS. Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Le prix des Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles est de 50 cents la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

"Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué cette guerre..."

"Il n'est pas vrai que nous ayons violé criminellement la neutralité de la Belgique..."

"Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la dure nécessité..."

"Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement détruit Louvain..."

"Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline ni cruautés."

"Dans cette lutte nous irons jusqu'au bout en peuple civilisé."

(3) De qui, sinon de l'aliéniste, relève cette proclamation du Kaiser à son armée de l'Est: "Rappelez-vous que vous êtes le peuple élu! L'esprit du Seigneur est descendu sur moi parce que je suis empereur des Germains. Je suis l'instrument du Très-Haut. Je suis son glaive. Malheur et mort à tous ceux qui résisteront à ma volonté! Malheur et mort à ceux qui ne croiront pas en ma mission!"

"... Dans cette lutte nous irons jusqu'au bout en peuple civilisé, auquel l'héritage d'un Goethe, d'un Beethoven et d'un Kant est aussi sacré que du sol et son foyer. Nous vous en répondons sur notre nom et notre honneur (4)."

Et parce que l'ironie est plus puissante que l'injure, consignons ici, sans un mot de commentaires, quelque paroles allemandes:

Du Kaiser: "Nous sommes le sel de la terre." Dieu nous a faits pour civiliser le monde."

Du cardinal-archevêque de Cologne: "C'est avec Dieu que nos soldats sont partis pour cette guerre qui nous a été imposée, et dans laquelle nous combattons pour les trésors sacrés du christianisme et de son bienfait: la Kultur"

Du pasteur protestant Dryander, prédicateur à la Cour de Berlin: "De notre côté on combat avec maîtrise de soi, une conscience et une douceur dont l'histoire universelle n'offre peut-être pas d'exemple jusqu'ici"

Du professeur Lasson, "Nos caractéristiques sont l'humanité, la douceur, la science, les vertus chrétiennes. Dans un monde de méchanceté nous représentons l'amour, et Dieu est avec nous";

Et, pour finir, cette parole ancienne et mémorable de leur grand homme, le philosophe Hegel: "La destinée du peuple germanique est de fournir des supports au principe chrétien."

A VENDRE

Une maison située rue Fraser, du Domaine et St Georges, occupée par M. E. H. Cimon, avocat, améliorations modernes, hangar, glacière, dépense, poulailler, garage, etc.

Conditions de paiement faciles. S'adresser à E. H. CIMON, 13 rue Fraser ou à son bureau rue de l'Eglise.

Constipation--

Le Poison de la Vieillesse

Cette affection ne se guérit pas par les purgatifs âcres; elle en est plutôt aggravée. Pour un laxatif doux mais sûr employez les Tablettes Chamberlain. Elles réveillent le foie, donnent du ton aux nerfs et rafraichissent l'estomac et les intestins à la manière d'un bain interne.

La vieillesse devrait être le temps le plus agréable de la vie. En faisant usage des Tablettes Chamberlain il vous est possible de la rendre telle et de vous assurer la régularité et une bonne digestion.



CHAMBERLAIN'S TABLETS

La meilleure amie de la femme

De l'enfance à la vieillesse, ces petites pilules rouges qui restaurent la santé sont un guide infallible pour l'activité du foie et pour la propreté, la santé et l'état normal de l'estomac. Prenez les Tablettes Chamberlain pour l'estomac le soir et le lendemain matin l'aigreur d'estomac et la fermentation et le mal de tête auront disparu. Ce vieux remède fiable est ce qu'il faut à l'organisme délicat de la femme pour le nettoyer doucement et naturellement. Pas âcres, mais sûres—ne font pas contracter d'habitude mais renforcent la nature. Essayez les Tablettes Chamberlain aujourd'hui.

25c chez tous les pharmaciens ou par la poste de la Chamberlain Medicine Co., Toronto



Le Sirop d'Anis Gauvin

POUR LES ENFANTS

Offre de précieuses ressources aux mères qui élèvent une famille. C'est un remède qui a donné des preuves par milliers de son efficacité dans les cas de dentition difficile, de coliques, de diarrhée, de dysenterie, de choléra infantile, de manque de sommeil.

ON DEVRAIT EN AVOIR TOUJOURS A LA MAISON. EN VENTE PARTOUT: 25 cents LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin

POUR LE RHUME Soulage dès la première dose et guérit promptement Toux, Rhumes, Bronchites, Enrouement.



Les Cachets Gauvin

CONTRE LE MAL DE TETE Soulagent promptement Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Sciatique, et toutes les douleurs.

PRIX: 25 cts la bouteille.

PRIX: 25 cents la boîte.

INVENTAIRE AGRICOLE

DES FAITS — DES CHIFFRES

Le Bureau des statistiques de la province de Québec est aujourd'hui en mesure de fournir des statistiques agricoles annuelles.

Le printemps dernier, des cartes portant un questionnaire furent distribuées aux cultivateurs, avec prière d'y inscrire les superficies en culture à la fin de juin, ainsi que le nombre d'animaux domestiques.

Près de 30,000 cartes furent remplies et retournées. Ces cartes représentent 21% du nombre de cultivateurs dans la province. En se basant sur les réponses reçues, une estimation a été faite pour la province entière.

La compilation de ces chiffres a été faite par le Bureau des Statistiques et Recensements d'Ottawa, d'après un arrangement conclu avec le Bureau Provincial des Statistiques.

Avec les superficies en culture et les nombres d'animaux domestiques, on possède une base saine pour évaluer le rendement des céréales, des légumes, etc., ainsi que la valeur des animaux domestiques.

Les renseignements supplémentaires requis à cette fin seront fournis par des correspondants choisis dans toutes les municipalités de la province. Ces correspondants seront tenus de faire chaque mois rapport sur le mouvement agricole, en tenant compte des conditions locales.

On trouvera dans les deux tableaux suivants un parallèle établi entre les superficies en culture au printemps de 1911 et au printemps de 1917, suivi de l'augmentation ou de la diminution en nombres absolus et en nombres proportionnels.

A l'exception du foin, il y a eu augmentation dans toutes les cultures. Les plus remarquables, sont le blé, le lin, les pois, les navets et choux de Siam, les betteraves et les autres plantes racines.

Les chevaux n'ont guère augmenté en nombre. On constate une croissance dans le nombre de moutons, de vaches laitières et de volailles. Les porcs auraient diminué considérablement.

Un prochain bulletin contiendra une estimation préliminaire de la production, d'après les premiers battages de grains et la récolte des légumes et tubercules.

Dans ce bulletin, il sera tenu compte des dommages causés par les pluies, les gelées, la grêle et autres agents atmosphériques qui auront endommagé ou détruit une partie de la récolte pendant la période de croissance.

Superficie des cultures et animaux de la ferme dans la province de Québec, en 1911 et en 1917

Désignation	1911 (acres)	1917 (acres)	Augmentation en nombres absolus	Pour cent de l'augmentation
1) SUPERFICIE				
Blé.....	70,001	277,409	207,408	296.29
Avoine.....	1,439,964	1,492,709	52,745	3.65
Orge.....	100,701	165,597	64,896	64.34
Lin.....	1,428	5,726	4,298	300.98
Seigle.....	12,833	22,454	9,621	74.95
Pois.....	32,595	66,457	33,862	103.88
Grains mélangés.....	114,572	122,819	8,247	7.19
Fèves.....	6,085	55,157	49,072	805.46
Sarrasin.....	114,180	163,577	48,797	42.51
Blé d'Inde.....	62,275	143,369	81,094	130.22
Foin.....	3,356,692	2,961,983	* 384,709	* 12.90
Patates.....	125,995	226,917	100,922	80.10
Navets & Choux de Siam.....	9,483	49,746	40,263	424.58
Betteraves.....	2,035	11,428	9,393	461.72
Autres plantes racines.....	2,875	9,018	6,143	213.67

Désignation	1911	1917	Augmentation en nombres absolus	Pour cent de l'augmentation
2) ANIMAUX DE LA FERME				
Chevaux.....	371,571	379,276	7,705	2.08
Moutons.....	637,088	849,148	212,060	33.25
Porcs.....	794,651	712,087	* 82,564	* 11.59
Vaches laitières.....	754,220	911,023	156,803	20.80
Autres Bêtes à cornes.....	699,049	958,010	258,961	37.05
Volailles.....	5,161,794	5,679,278	517,484	10.02

Le signe * indique diminution.

POUR VIVRE VIEUX

Hygiène de la ferme

Le soin des mains est d'une grande importance au point de vue hygiénique.

Peu importe que les doigts soient longs ou courts, que la main soit maigre ou potelée, qu'elle soit d'une blancheur immaculée ou qu'elle soit ternie par les rayons du soleil, que la peau soit douce ou rugueuse, une seule chose est de première nécessité: c'est que les mains soient nettes. Par main nette je n'entends pas non plus une main qui n'a aucune tache. Les mains peuvent fort bien être ta-

chées par certains ouvrages manuels et être quand même irréprochables sous le rapport de la propreté.

Il ne faut pas confondre propreté avec coquetterie.

Certaines personnes sont très scrupuleuses pour les taches, celles qui paraissent bien entendu. Aussi sous prétexte de conserver leurs mains immaculées, évitent-elles tout travail domestique.

C'est un moyen de plus pour pratiquer le laisser-vivre par le mari. Mais en cela ne consiste pas le soin hygiénique des mains.

On peut avoir les mains propres et s'en servir, c'est-à-dire qu'on peut faire tout l'ouvrage qui se présente sans avoir peur et si elles sont tachées on n'aura aucune raison d'en rougir.

Le travail manuel honore l'homme au lieu de le déprécier

La Solde Sera la Même

Les hommes enrôlés, suivant la loi du Service Militaire, recevront la même solde que ceux qui sont actuellement en service actif. La solde commencera à partir du moment où l'homme prendra du service. Les conscrits qui auront été choisis auront droit à une allocation séparée et participeront à la distribution faite par le fonds patriotique.



Les soldats Canadiens sont bien payés. Le fait que les salaires sont généralement plus élevés au Canada qu'en Europe, est reconnu dans le système de rémunération pour les hommes en service actif. L'habillement et l'équipement, en plus de la nourriture, sont également fournis au soldat Canadien; par conséquent, il n'a aucune dépense à faire sauf les petites dépenses personnelles.

Le taux de la solde pour les militaires qui font partie des Forces Expéditionnaires Canadiennes, autre que celui des officiers, se répartit comme suit:

	Solde	Allocation de campagne
Sous-officiers "Warrant Officers".....	\$2.00	30 cts.
Sergent-major de régiment s'il n'est pas officier breveté.....	1.85	20 "
Sergent quartier-maître.....	1.80	20 "
Platons d'ordonnance.....	1.50	20 "
Sergents payeurs.....	1.50	20 "
Sergent-major d'escouade, de Bataillon ou de Compagnie.....	1.60	20 "
Sergent de couleurs ou sergent de régiment.....	1.60	20 "
Sergent Q.M. de Bataillon, de Compagnie ou d'escouade.....	1.50	20 "
Sergent.....	1.35	15 "
"Lance-Sergents".....	1.15	15 "
Caporaux.....	1.10	10 "
"Lance-Caporaux".....	1.05	10 "
Bombardiers ou seconds caporaux.....	1.05	10 "
Trompettes, clairons et tambours.....	1.00	10 "
Simple soldats, artilleurs, conducteurs Sapeurs, "Batmen", etc.....	1.00	10 "

Comme dans le cas de ceux qui sont déjà outre-mer, une indemnité de séparation sera allouée aux familles qui dépendent du militaire pour leur subsistance. L'indemnité de séparation est de \$20.00 par mois pour les simples soldats, de \$25.00 pour les sergents, et les sergents d'état major, et de \$30.00 pour les sous-officiers dits "warrant officers". L'expérience a prouvé que la plupart des hommes peuvent faire remise de la moitié de leur solde, en plus de l'allocation, en faveur de ceux qui dépendent d'eux.

Un nombre considérable d'hommes qui se sont enrôlés dans l'armée Canadienne, ont constaté qu'ils sont plus prospères par la solde qui leur est allouée dans l'armée, laquelle leur est garantie en plus de la subsistance, du logement, de l'habillement, de l'équipement, du transport, etc., que dans la vie civile. Ils sont pourvus de ce dont ils ont besoin—et de plus, chaque mois, ils voient augmenter régulièrement leur compte de banque.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.

232F

et le travailleur a droit d'être fier de ses mains, quelque rugueuses fussent-elles.

Tout le monde admet qu'il faut se laver les mains mais tous ne savent pas faire cette toilette.

Décidément le pauvre docteur perd la tête, se dit plus d'un lecteur. On prend de l'eau et du savon et l'on frotte: rien de plus simple. Eh bien, essayez une petite expérience. Enduisez vos mains avec de la vaseline ou de la graisse puis lavez-les comme vous dites avec de l'eau et du savon et frottez-les 10 ou 15 minutes. Quand elles seront bien lavées d'après votre manière, asséchez-les, puis examinez bien attentivement le tour des

ongles.

Si vous n'y trouvez pas une belle couronne de vaseline je suis prêt à subir les conséquences de mon erreur.

Si la vaseline a pu échapper à votre lavage en se dissimulant dans ces coins, les autres malpropretés pourront vous jouer le même tour. Il n'y a qu'un bon brosseage des ongles qui pourra nettoyer ces replis. Pour cela une petite brosse de cinq sous sera suffisante avec l'eau et le savon.

Quand doit-on se laver les mains? Quand on les a sales bien entendu. Oui, mais plus que cela. Au moins trois fois par jour, avant chaque repas, on doit se faire un bon lavage des mains. Toute personne bien élevée se lave les mains avant de se mettre à table quand bien même elles ne sont pas apparemment souillées. C'est là un simple principe de politesse: c'est aussi une sauvegarde pour votre santé.

Il y a en effet les fameux microbes qui nous guettent partout. Et qui vous dit que dans vos pégrinations vos mains n'ont pas donné asile à quelques uns de ces petits êtres qui pour n'être pas visibles n'en sont pas moins dangereux?

Soit au contact des malades, soit au contact de tout ce que vous avez pu toucher pendant la demi-journée, vos mains peuvent être contaminées et si vous n'avez pas le soin de leur faire un bon lavage, vous courez le risque d'envoyer promener dans votre machine quelques-uns de ces petits êtres malfaisants qui ne tarderont pas à vous prouver, chacun à leur façon, que vous avez donné asile à de vilains pensionnaires.

Donc, au point de vue de politesse et de la santé, il est indispensable de se laver les mains avant chaque repas.

Et les ongles!

Il fut un temps où les ongles longs étaient de mise. Il était même du dernier chic d'avoir des ongles démesurément longs. Le notaire du village signait le contrat de mariage avec son ongle aiguë, même aux risques d'égratigner la future mariée en lui donnant le baiser traditionnel: le médecin se servait de son ongle monumental en guise

d'instrument pour certaines interventions.

Depuis les découvertes de Pasteur il n'est plus permis de porter semblables griffes.

Trop de personnes cependant gardent encore leurs ongles longs et endeuillés. Et quand même ces ongles seraient d'une blancheur immaculée, ils n'en constituent pas moins des repaires de microbes qui ne guettent que l'occasion de jouer un mauvais tour. Aussi que de petites éruptions (boutons) à la figure ou ailleurs, sont transformées en érysipèle ou abcès quelconque, tout simplement parce qu'elles ont été écorchées par les ongles infectés.

Tout homme renseigné doit garder ses ongles parfaitement rasés, aussi près de la chair qu'il est possible de manière qu'il n'y reste aucune malpropreté et que l'on puisse atteindre le fond du repli à chaque lavage.

Ainsi les ongles seront toujours propres sans avoir recours à aucun outillage spécial, et seront moins dangereux pour leur porteur.

Et tant pis pour ceux qui comptaient sur leurs ongles noirs pour porter le deuil de leur belle-mère!

J. P. PAGEAU, M. D.

CANADA,
Province de Québec,
District de Kamouraska,
No. 6206.

COUR SUPERIEURE

Le vingt-sept septembre 1917

Georges Morin, industriel, de la paroisse de St-François-Xavier de Brompton, comté de Richmond,

Demandeur;

vs

Joseph Desjardins, de la paroisse de St-Joseph de la Rivière-Bleue,

Défendeur;

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

J. G. PELLETIER,
P. C. S.

Contresigné,
Lapointe, Stein & Levesque,
Procureurs du demandeur.

Sir Allen Aylesworth

La Contrainte - Militaire

Toronto. 4. — Sir Allen Aylesworth, ancien ministre de la Justice dans le cabinet Laurier a envoyé à M. P. F. Cronin, touchant la conscription et la position prise à ce sujet par sir Wilfrid Laurier, une lettre dont nous reproduisons ci-après les principaux passages :

«Jusqu'ici pour ce qui est de mon opinion personnelle, j'admettrais tout de suite que j'ai toujours été absolument opposé à l'idée même d'une chose telle que la conscription, autrement dit le service militaire par force, pour le Canada.

«Sous ce rapport, j'ai été, je crois, en bonne compagnie. Jusqu'au mois de mai dernier, tous les hommes publics en vue du Canada, de l'un et de l'autre partis politiques, ont parlé hardiment contre cette mesure. Je n'ai pas besoin de citer les déclarations faites à diverses reprises à ce sujet par sir Robert Borden, par sir William Hearst, et, en vérité, on peut dire, par chacun des autres hommes publics de marque qui ont touché à la question. Ces déclarations sont bien connues.

Le mot même de conscription était détestable, il est encore détestable, c'est une marque de servitude, pour ne pas dire de mépris. Les avocats eux-mêmes de la conscription sont opposés précisément à cause de cela à ce que l'on fasse usage du mot conscription. Etre conscript, ce n'est pas être un homme libre, mais un homme contraint, obligé par force, contre sa volonté, de faire quelque chose qu'il ne désire pas faire, qu'il ne ferait jamais s'il pouvait s'en empêcher ou s'il était vraiment libre.

C'est un système qui est particulièrement détestable au Canada, parce que, depuis le temps où des émigrants venus d'Europe sont venus dans ce pays pour y demeurer, les Canadiens ont été fiers de leur liberté et fiers de proclamer que le Canada était un pays où tout homme qui aimait la liberté pouvait venir de n'importe quelle terre étrangère, sachant que pour lui-même et pour ses enfants il n'y aurait jamais plus cette chose qui s'appelle le service militaire forcé.

«... Mais alors, la conscription sera-t-elle pour le Canada une aide réelle? Et, mon âme et conscience je crois qu'elle ne peut jamais l'être à moins que la majorité du peuple du Canada — de tout le

Oui ! enlevez un cor sans aucune douleur

Une autorité de Cincinnati nous enseigne comment assécher un cor ou durillon de manière à pouvoir l'enlever avec les doigts.

O vous ! hommes et femmes affligés de cors, ne souffrez pas plus longtemps. Portez des chaussures qui ont failli vous faire mourir de douleur, dit cette autorité de Cincinnati parce que quelques gouttes de freezone appliquées directement sur un cor tendre, douloureux ou sur un durillon, arrêteront la douleur et à l'instant le cor ou le durillon se détache et peut être enlevé avec la racine, sans aucune douleur.

Une petite bouteille de "freezone" ne coûte que peu d'argent mais n'importe quel pharmacien mais fera positivement disparaître tout cor ou durillon. Essayez ce médicament; il est bon marché et reconnu comme efficace contre les cors.

Si votre pharmacien ne tient pas le freezone, demandez-lui d'en commander une petite bouteille pour vous chez son marchand de gros. C'est un merveilleux article et qui agit comme un charme chaque fois.

peuple — ne soit en faveur de son application.

«N'est-il pas monstrueux de penser qu'il put jamais en être autrement? Est-ce que deux hommes peuvent jamais en contraindre trois d'une manière effective? Chez un peuple libre aucune loi ne peut effectivement être mise en vigueur à moins qu'une proportion importante de l'opinion publique ne l'appuie et ne convienne de son opportunité ou de sa nécessité.»

«... Mais prenez une partie quelconque du pays où le sentiment général du peuple est exactement l'opposé (de celui de Toronto ou de certaines parties de l'Ontario). Supposez qu'un jeune homme devenu conscript par la violence et contre sa volonté, sût que tous ses amis et toutes ses connaissances — les seules gens dont il eût souci de conserver l'estime — désiraient pouvoir l'aider à échapper au service, et l'aideraient en effet s'ils le pouvaient; supposez qu'un tel jeune homme reste simplement passif, c'est-à-dire ne se présente pas pour faire son service ou ne fait aucun cas de l'appel, mais attend qu'on vienne le chercher; supposez que, une fois revêtu de l'uniforme, il s'abstient simplement de faire quoi que ce soit, qu'il reste immobile quand on lui dit de marcher, ou qu'il laisse tomber son fusil à terre lorsqu'on le lui met entre les mains. Cet homme, naturellement est puni. Mais quelle punition lui infliger? Je suppose bien que personne ne voudrait qu'il fût fusillé, ni qu'on lui fit subir la peine du fouet ou qu'on le privât de nourriture... et alors, supposons qu'il fût mis en prison.

Quelle crainte peut-il avoir de l'emprisonnement, si celui-ci n'entraîne pas pour lui le déshonneur? Il sera plus en sûreté et moins mal à l'aise en prison que dans les tranchées. L'emprisonnement doit arriver à son terme quelque jour et ce jour-là le prisonnier pourra s'attendre à être accompagné chez lui par une procession aux flambeaux et sans doute à être envoyé au parlement à la première occasion.

«Est-ce que la conscription va produire des soldats d'un tel assemblage de personnes? Je ne le pense pas. Et si vous avez non pas un groupe seulement de telles gens, mais des centaines et des milliers de groupes semblables en quelques parties du Canada, que faut-il faire en pratique à ce sujet? Employer la coercition? faire usage de la force armée?... Il ne faut sûrement pas y songer. Cela signifierait en pratique une guerre civile, or, tout au moins, il en résulterait ceci: c'est qu'un certain nombre d'hommes déjà entraînés pour la guerre seraient divertis du service à rendre et qu'ils auraient pu rendre en luttant eux-mêmes contre l'ennemi.

«... Je suis convaincu que, en Canada, vous ne pourrez jamais réussir, en pratique, à contraindre les hommes d'aller à la guerre contre leur volonté par des moyens autres que la force de l'opinion publique, et me plaçant à ce point de vue, je dis que la conscription ne peut jamais produire pour nous les renforts que nous voulons avoir à moins que l'on ne montre que la majorité réelle du Canada est en faveur de la conscription.

«... Pour ces raisons je crois sincèrement que la ligne de conduite que sir Robert Borden a choisie de suivre sur cette question est absolument la pire que l'on ait pu imaginer de quelque façon que ce soit. Elle déchirera le pays en deux, elle l'a même déjà fait. Le seul moyen, peut-être, qui eût pu l'empêcher, qui peut encore avec quelque chance de succès réparer le dommage causé, est le moyen indiqué par sir Wilfrid Laurier, qui consiste à laisser le peuple se prononcer et décider lui-même. Et pour cette raison, parlant non pas du point de vue des préjugés des partis politiques, mais parlant comme un homme qui n'a dans ses veines aucune goutte de sang qui ne soit du sang britannique; pensant seulement à la meilleure manière

Redpath SUGAR



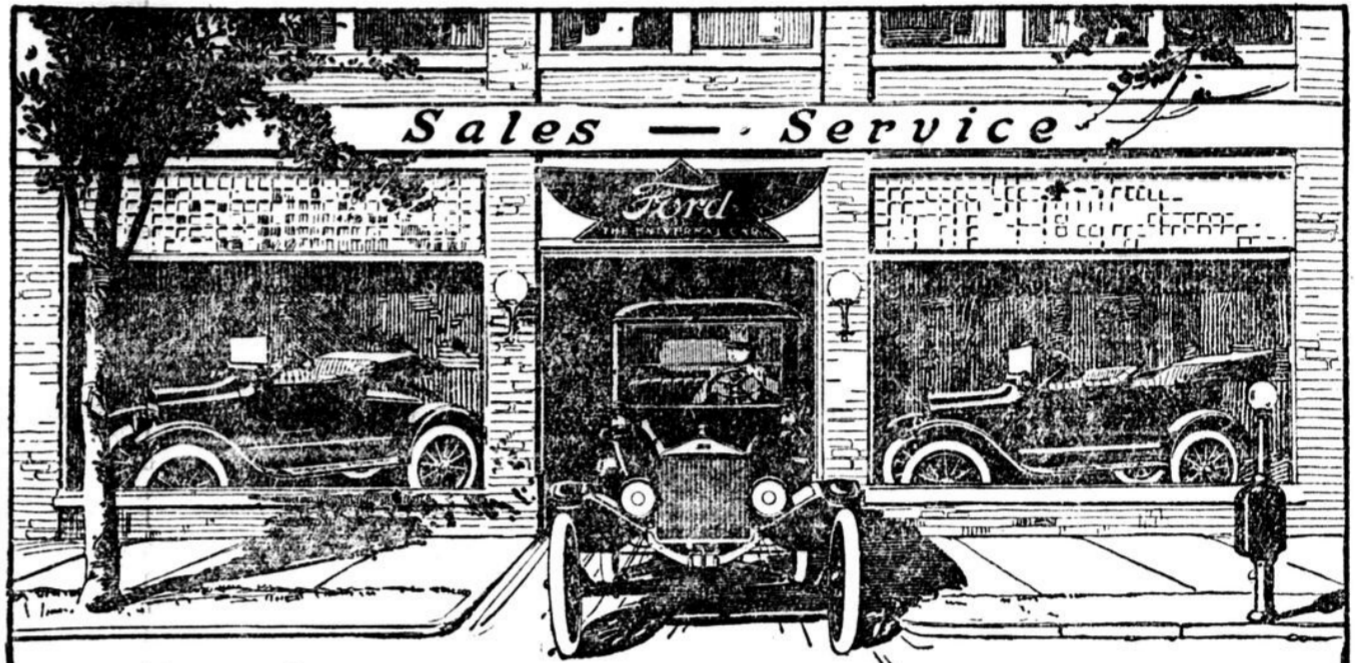
Cartons de 2 et 5 lbs.
Sacs de 10, 20, 50 et 100 lbs.

est fabriqué d'une seule qualité — la meilleure. De sorte qu'il n'y a aucun danger que l'on vous vende la "seconde" qualité, lorsque vous achetez le Redpath dans les cartons ou sacs d'origine.

«Suez-le avec du Redpath»

17F

Canada Sugar Refining Co., Limited, Montréal.



Les propriétaires de Ford ont partout à leur disposition un service complet

SI, en quelque lieu que vous voyagez, vous trouvez quelqu'un qui, avec amabilité et politesse, est prêt à vous procurer ce dont vous avez besoin, vous l'appréciez certainement. Propriétaire d'une Ford vous êtes dans ce cas, parce que toujours vous êtes parmi des amis.

Il y a plus de 700 vendeurs de la maison Ford, répartis sur toute la surface du Canada; leurs établissements sont autant de postes de service qui sont toujours à la portée des propriétaires de machines Ford pour tout ce qui peut leur être nécessaire ou utile: gazoline, huile, pneus, réparations, accessoires, conseils d'experts, ou réglage de moteur.

Le service Ford coûte un prix aussi remarquablement peu élevé que celui de la voiture elle-même. Il n'en coûte que \$5.40 pour dix-neuf des pièces de rechange que l'on demande le plus souvent: comparez donc cette somme au montant qu'il vous faudra payer pour les pièces de réserve des autres automobiles, et vous vous rendrez compte de l'avantage qu'il y a à posséder une Ford.

Ford

L'AUTOMOBILE UNIVERSELLE

DÉLIVRÉES F. O. B. À FORD, ONT.

Runabout - - \$475
Touring - - \$495
Coupelet - - \$695
Sedan - - \$890

JOS. TETU,

MARCHAND,

Rivière-du-Loup, P. Q.

de gagner cette guerre, au meilleur moyen de donner à nos braves qui sont à l'heure même sur la ligne de feu, les secours les plus prompts et les plus efficaces, je dis que la voie de M. Laurier est celle que je choisis; je la suivrai et je le suivrai comme étant, d'après mon jugement, le seul homme qui soit présentement au Canada, capable de sauver le pays, même à l'heure actuelle de la ruine qui le menace. Telle est mon espérance; j'en ai même la plus ferme conviction.»

NB. — Vous avez là le sentiment d'un homme de valeur, siré par le gouvernement anglais, ancien ministre de la justice dans le cabinet Laurier et libéral d'Ontario, aimant les canadiens-français et les défendant au besoin.

Cette lettre est appelée à ouvrir les yeux à beaucoup d'hommes sérieux et venant après l'opinion exprimée par Lord Shaftnessy,

Soulagez votre Foie

Quand votre foie est en désordre, la tête, l'estomac, la sécrétion de bile et les intestins en souffrent. C'est pourquoi une attaque de bile est souvent grave. Evitez-la en prenant quelques doses de

BEECHAM'S PILLS

qui stimulent doucement le foie paresseux et raniment les activités si nécessaires à la santé. Elles ne produisent jamais de réactions désagréables. Prises promptement elles ont un bon effet sur l'organisme et

Préviennent les Attaques de Bile

Valent leur pesant d'or.

Préparées seulement par Thomas Beecham, St. Helens, Lancashire, Angleterre.
En vente partout au Canada et aux Etats-Unis. En boîtes de 25c.

elle aura du retentissement même dans Ontario qui est moins pour la conscription qu'on ne veut le faire croire.

ARGUS

LISEZ LE

ST-LAURENT



Courrier des Paroisses

Old Lake Road.

Mme Xavier Hudon des Etats Unis était ces jours derniers l'hôte de M. et Mme Auguste Boucher.

M. Joseph Ruest de St-Arsène était de passage parmi nous la semaine dernière.

M. Gérard Caron de Montmagny est venu passer quelques jours chez son père M. André Caron.

Mont-Carmel.

M. Charles Lévesque de St-Pacôme unissait sa destinée à Mlle Lumina Levesque de Mont Carmel. M. Achille Lévesque servait de témoin à son frère, et M. Louis Lévesque à sa soeur.

Le même jour M. Laurent Beaulieu conduisait à l'autel Mlle Georgianna Potvin de St-François-Xavier, Fraserville. M. Antoine Potvin père de la mariée et M. Thomas Beaulieu frère du marié servaient de témoins.

Les nouveaux mariés sont partis en voyage à Montréal. Nous leurs souhaitons à tous bonheur parfait et longue vie.

Mme André Plourde et son petit neveu, Rolland Bélanger sont allés à Québec pour voyage d'affaires.

M. et Mme Eugène Lévesque ont été à St-Pacôme cette semaine.

Mlle Eva Levesque de Riv. du Loup était en visite chez ses oncles, MM. Louis Roussel et François Desjardins.

Mme Alexandre Thivierge, après avoir passé l'été à Montmagny est revenue pour demeurer ici cet hiver. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Mlle Joséphine Sansterre est parmi nous pour quelques semaines.

M. et Mme Edmond Lévesque sont partis depuis lundi pour aller passer quelque temps chez leur beau père.

Mlle Martin est revenue depuis cette semaine de St-Pascal.

Ste-Hélène de Kamouraska.

Le 19 septembre s'éteignait, à l'âge de 66 ans et après quelques heures de maladie, Mme Pierre Roy.

Le 28 du même mois est décédé accidentellement, à St-Arsène, M. Pierre Castonguay de cette paroisse.

Nos sympathies aux familles éprouvées.

M. Démétrius Marmen de St-Louis, en promenade chez MM. Jos et Arsène Landry.

Mme Octave Albert demeurant à St-Louis depuis quelques années est revenue résider en notre paroisse.

M. Emile Roy de Sherbrooke assistait aux funérailles de sa mère Mme Pierre Roy.

M. Ferdinand Soucy a vendu sa jolie propriété à M. Arthur Michaud de St-Alexandre.

Riv. Trois Pistoles.

M. L. G. Plante comptable de la Brown Corp. Co. est revenu enchanté d'un voyage à Lévis et Québec où il a été visiter le pont et les alentours. Mlle F. Plante sa soeur est aussi en voyage pour une quinzaine à Lévis, Québec, St-Alexandre et les alentours. Nous lui souhaitons un joyeux et heureux voyage.

Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Alice Spéard fille de M. Alfred Spéard marchand, se rétablit promptement de la grave maladie qui

a failli la conduire au tombeau. Tous nos meilleurs vœux.

M. et Mme Lazare Côté de l'Isle Verte étaient de passage ici ces jours derniers.

Aussi M. W. Godbout marchand de l'Isle Verte passait le dimanche parmi nous.

M. et Mme G. R. D'Anjou sont partis dimanche dernier pour une quinzaine de jours en vacances, et malheureusement l'on apprend que M. D'Anjou s'est démis un pied et qu'il est au lit chez ses parents à Rimouski. Nous formons les meilleurs vœux pour son prompt retour parmi nous.

Décès—Est décédé à l'âge de 65 ans M. Samuel Rioux, père de nos bons concitoyens MM. Napoléon et Cyrcie Rioux de cette paroisse et de M. Gonzague Rioux contracteur de Rimouski.

Aussi Mme H. Malenfant veuve de feu P. Lévesque, décédée la semaine dernière à l'âge avancé de 84 ans. Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

La mort d'un héros — L'on nous apprend d'après plusieurs télégrammes du Ministère de la Milice à Ottawa que le soldat C. H. Lavoie fils de notre bon citoyen Jean Lavoie de Trois-Pistoles, est tombé au champ d'honneur, à la fameuse bataille de Vimy, dans la nuit du 16 au 17 août dernier.

Le soldat Lavoie n'était âgé que de 19 ans, et était dans l'armée depuis près de trois ans.

Plusieurs lettres arrivent du front adressées aux parents de ce héros, tous ses camarades qui admiraient sa bravoure sont tous unanimes à dire qu'il est mort en héros. Il disait à un jeune anglais qui se trouvait près de lui quelques minutes avant sa mort: Adieu parents chéris, je vous aime plus que jamais; je meurs avec votre pensée... et je mourrai aussi en criant: "Vive la France."

Comment ne pas admirer un tel courage et un aussi bon patriotisme? Aussi, malgré la peine d'avoir perdu un fils chéri les parents doivent être fiers d'avoir donné le jour à un héros. Que la famille veuille donc accepter toutes nos plus sincères sympathies.

Vive la France... Vive un canadien-français...!

Une famille de héros — L'un de nos anciens concitoyens et aujourd'hui hôtelier à St-Ludger de Blaisville, Michel Belzil nous apprend qu'il a maintenant quatre de ses fils engagés dans la milice dont trois sont sur la ligne de feu.

Le soldat Elzéar Belzil s'est engagé volontaire dès la déclaration de la guerre en 1914 est parti avec notre premier régiment canadien-français.

Gloire, honneur, félicitations sincères à cette famille de héros!

Au Palais de Justice

A l'ouverture des tribunaux, mardi, le 9 du courant, l'honorable juge I. N. Belleau et M. Ernest Lapointe, C. R., ont prononcé d'éloquentes allocutions, que nous sommes heureux de publier textuellement.

Réponse de l'Honorable Juge I. N. Belleau

Vous avez raison de dire qu'il est impossible, avant de reprendre nos travaux, de ne pas nous arrêter un instant devant les deux tombes qui se sont fermées durant les vacances judiciaires, en affligeant d'un double deuil, le barreau de ce district. Je me joins à vous pour donner, à la mémoire de M. le Juge Cimon et de votre confrère M. W. A. Potvin, un souvenir ému.

La carrière de M. le juge Cimon mérite plus qu'un éloge de convenance. Il appartient à la lignée des magistrats qui ont le plus honoré la magistrature de cette province.

Nommé juge au début de sa carrière professionnelle, il avait juste ses dix ans de pratique que la loi requiert, il se mit au travail avec un ardeur, je dirai avec un acharnement, qui, de toute sa carrière, ne s'est jamais ralenti. Sa vive intelligence,

son sens légal remarquable, la sûreté de son jugement, en firent avant peu d'années un juge apprécié, dont les décisions commandaient le respect à l'égal de celles de nos magistrats les plus autorisés. Nos recueils de jurisprudence contiennent un grand nombre des arrêts du juge Cimon qu'on cite avec confiance, qui attestent de sa parfaite connaissance du droit, de la jurisprudence et des règles d'interprétation des lois. Il a laissé dans tous les districts où il a exercé ses fonctions, la réputation d'un juge laborieux, instruit, d'une intégrité et d'une impartialité scrupuleuses.

Je n'ai pas besoin de rappeler devant vous qui l'avez si bien connu et si bien apprécié, sa grande bienveillance pour les avocats et les officiers de justice qu'il s'associait comme des amis et des collaborateurs dans l'administration de la justice.

Mon regretté collègue et ami était essentiellement un homme de devoir. La magistrature était pour lui un apostolat, une religion. Il y a consacré toutes ses énergies; il y a usé ses forces et abrégé sa vie.

Je ne m'étonne pas qu'une carrière si féconde en rudes labeurs et en généreux dévouement, ait laissé chez vous un souvenir reconnaissant.

Les regrets que vous exprimez de la mort si prématurée de votre confrère Potvin, sont bien légitimes. C'est une carrière trop brusquement interrompue en pleine réalisation des promesses de son début, et en pleine maturité du talent.

Votre confrère honorait la profession par sa valeur intellectuelle et morale, par son dévouement à ses clients, par sa déférence envers le tribunal, et par ses procédés toujours loyaux et toujours bienveillants pour ses confrères. Ce sont des qualités qui font du ministre de l'avocat le plus noble des états.

Par leur constante fidélité au devoir dans leurs fonctions respectives, mon collègue et votre confrère ont donné l'exemple des vertus qui honorent le citoyen et rehaussent la dignité du chrétien.

Ajoutons pour la consolation de ceux que leur départ afflige, que tous deux ont accueilli la mort comme une visiteuse attendue, qui venait ouvrir à leur foi les horizons des longtemps entrevus.

Paroles de M. Ernest Lapointe, C.R.

Qu'il plaise à la Cour,

Avant que les causes soient appelées, je demande à Votre Seigneurie la permission de faire une brève référence à la disparition de deux membres de la famille légale, dont la mort au cours de la récente vacance a frappé d'un deuil profond le Barreau et les justiciables de ce district.

L'Honorable Juge Cimon a laissé ici un souvenir inoubliable. Sa longue carrière judiciaire a été identifiée avec le district de Kamouraska. C'est sur le banc que vous occupez maintenant qu'il a rendu cette longue série de décisions que nos archives ont enrégistrées et qui resteront comme un monument à sa profonde science légale, à son amour constant du travail, et à sa scrupuleuse intégrité.

L'autre tombe qui s'est ouverte prématurément est celle de notre regretté confrère, feu W. A. Potvin. M. Potvin est mort dans l'épanouissement de son talent, et au moment où il commençait à recueillir les fruits d'un incessant labeur et d'un dévouement continu. Homme d'étude, avocat de première valeur, à la tête d'une belle clientèle, joyeux compagnon, notre regretté confrère laisse dans nos rangs un vide profond. Ayant été à tant de reprises son adversaire au Barreau et ailleurs, je peux, plus que tout autre, rendre hommage à ses belles qualités et à son grand cœur. Il oubliait toujours le lendemain les luttes de la veille, et c'est avec un douloureux regret que je m'incline devant sa tombe.

Au nom du Barreau de ce district, j'offre aux familles éprouvées l'expression de notre vive sympathie.

PLACEMENTS d'OCTOBRE, 1917.

Nous offrons, sujet à vente préalable et hausse dans les prix

Nous donnerons sur demande tous les détails des émissions de débetures décrites dans cette annonce.

- \$145,000.** VILLE DE QUEBEC
Echéant 1er février 1927—
PRIX : pour rapporter 6%
- \$ 25,000.** PROVINCE DE QUEBEC
Echéant en 1936—
PRIX : pour rapporter 5%
- \$ 7,400.** CITE DE LEVIS
Echéant en 1929-1935—
PRIX : pour rapporter 5½%
- \$ 27,400.** FABRIQUE DE ST-JACQUES DE L'ACHIGAN
Echéant en 1945-1955—
PRIX : pour rapporter 5½%
- \$ 28,000.** VILLE DE JOLIETTE
Echéant en 1944—
PRIX : pour rapporter 5½%
- \$ 16,700.** VILLE DE MONTREAL-EST, Garante
Echéant le 1er mai 1922—
PRIX : pour rapporter 6%
- \$ 80,000.** VILLE DE MONTREAL-EST (3) Garante
Echéant le 1er mai 1932—
PRIX : pour rapporter 6%

Ces obligations sont par dénominations de \$100.00, \$500.00 et \$1,000.00.

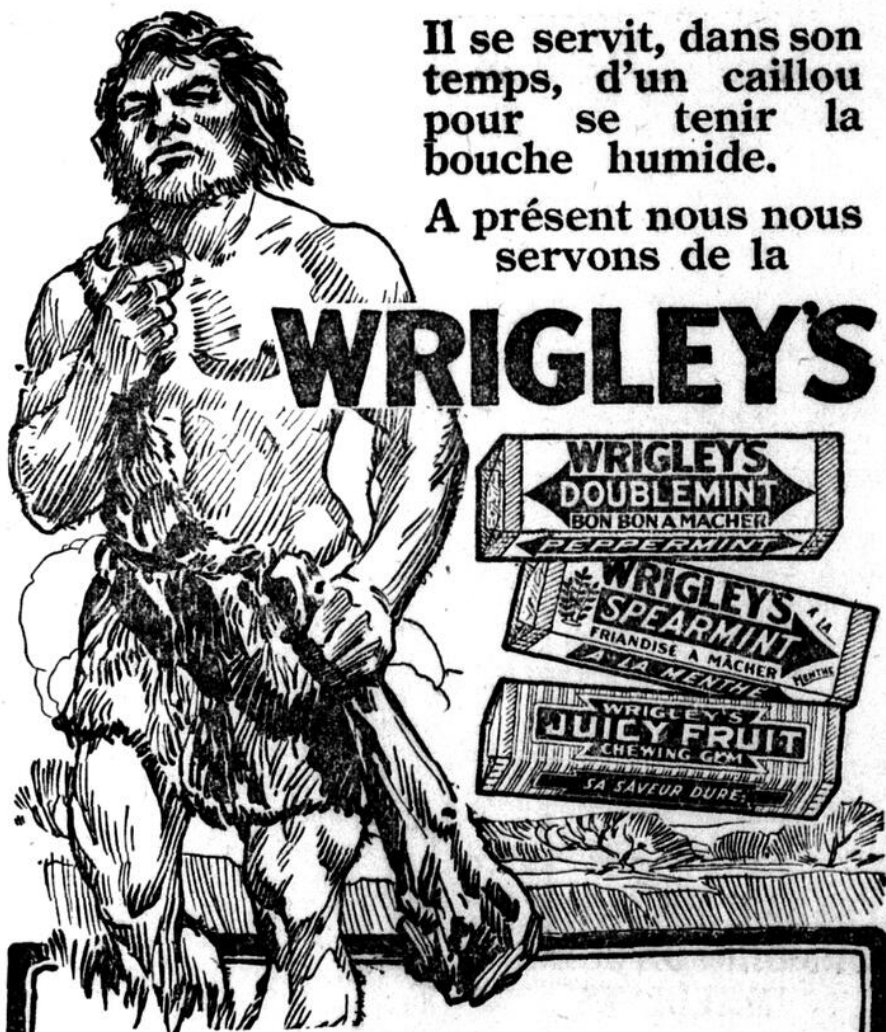
N. B. Nous ne sommes pas des courtiers, ni ne vendons sur marge, mais nous achetons et vendons pour notre propre compte toutes les Debentures que nous offrons à notre Clientèle.

La Corporation des Obligations Municipales, Limitée

QUEBEC ET MONTREAL

BUREAU A QUEBEC
Edifice Banque d'Hochelega
132 rue St-Pierre
Téléphone 6932.

BUREAU A MONTREAL
Versailles, Vidécaire & Boulais, Ltée
Edifice Versailles
90 rue St-Jacques
Téléphone Main 8746.



Il se sert, dans son temps, d'un caillou pour se tenir la bouche humide.

A présent nous nous servons de la

WRIGLEY'S



LA GOMME

WRIGLEY'S

est un produit parfait, anti-septique, rafraichissant, qui remplace le caillou de l'homme primitif.

Fabriquée au Canada

Elle fait du bien aux dents, parfume l'haleine, aiguise l'appétit, facilite la digestion et rafraichit délicieusement la bouche et la gorge.

Sa Saveur Dure!

(Méfiez-vous des contrefaçons—aucun ne saurait égaler la qualité, les ingrédients, la saveur et la bonté durable de la Wrigley.)



LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

FONDÉE EN 1900

SIÈGE CENTRAL : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal Qué. Can.
 CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.00
 CAPITAL PAYÉ ET SURPLUS \$1,700,000.00

(Au 31 décembre 1915)

Conseil d'Administration

Président : M. H. LAPORTE, de la maison Laporte, Martin Limitée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 Vice-Président : M. W. F. ÇARSLEY, Capitaliste.
 Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Administrateur Lake of the Woods, Millings Co.
 M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
 Honorable M. ALPHONSE RACINE, C. L. de la maison de gros "A. Racine Ltée".
 M. L. J. O. BEAUCHEMIN, Propriétaire de la Librairie L. J. O. Beauchemin, Ltée.
 MM. CHEVALIER, Directeur Général, du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Bureau de Contrôle

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Commissaires Censeurs

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
 Vice-Président : Dr. E. PERSILLIER LACHAPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 L'Hon. M. PERODEAU, N. P. Ministre sans portefeuille dans le Gouvernement de Québec.

Département d'Épargne

Pour la commodité des travailleurs, etc. des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.), et plus, seront acceptés au Département d'Épargne.

Bureau Chef

Directeur Gérant Général : M. Tancrede Bienvenu, Sec. étai re M. J. A. Turcot, M. M. Larose, Inspecteur en chef : C. A. Roy, chef du bureau de crédits : Alex. Boyer Inspecteur :

85 SUCCURSALES

dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau Brunswick.

Correspondants à l'étranger

Etats-Unis New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Belgique, et Italie.
 Emission de LETTRES de CREDITS CIRCULAIRES, payables dans toutes les parties du monde.
 Ouverture de CREDITS COMMERCIAUX.

Succursale : Edifice Pouliot Rue Lafontaine, Fraserville. JOS. PRATTE, gérant

Politique tortueuse !

Expédients d'élections !

La meute est aux abois

A mesure que le temps s'écoule, il est facile de voir de plus en plus clair dans le jeu de Borden-Meighen.

Le Canada, avec sa population presque aux deux tiers agricole, avait fait un magnifique effort en levant une armée volontaire de plus de 400,000 hommes.

Comment expliquer, qu'un bon matin, au premier de l'an 1917, M. Borden, offrit une armée de cinq cents mille hommes à l'Angleterre, lorsqu'aucun besoin ne s'en faisait sentir et que le Canada était déjà plongé jusqu'au cou dans les dettes de guerre ?

Il y a deux raisons de données : la première c'est que notre premier ministre impérialiste voulait se grandir dans l'estime et l'admiration de l'Empire par son offre courageuse et grandiloquente ; la seconde, c'est que s'il fallait avoir recours à la conscription pour lever la balance de ces cinq cents

SYSTEME EN DANGER A MOINS DE SOINS IMMEDIATS

Lorsque tout indique que les reins sont malades, l'ignorance seule peut être une excuse pour négliger sa santé. Chacun sait que, dès que les reins s'arrivent pas à débarrasser le sang des poisons qui s'y accumulent, le résultat est la maladie, les douleurs et les souffrances.

Comment savoir si le système est en danger d'empoisonnement ? Un ou plusieurs des symptômes suivants sont des indices positifs. Si vous souffrez de maux dans le dos, douleurs dans les reins ou les côtés, ou Lumbago, soyez certain que les reins ne fonctionnent pas normalement. Prenez les "Gin Pills".

Prenez des "Gin Pills" aux premières attaques de rhumatisme, de gonflement de jointures, ou toute autre marque d'empoisonnement de l'acide urique. Des douzaines de témoignages attestent de la supériorité des "Gin Pills" comme remède.

Les maux de tête permanents, les nuits d'insomnie, les étourdissements quand vous vous penchez, frissons fréquents, maladie de la vessie ou la constipation sont des avertissements pour vous engager à vous soigner. Alors prenez le remède si certain qu'on le vend avec la garantie de remboursement — les "Gin Pills".

Les Gin Pills sont en vente chez tous les pharmaciens. — 50c. la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50. Écrivez gratuitement, en vous adressant à la National Drug Chemical Co. of Canada, Limited Toronto, ou à l'adresse des Etats-Unis, National Drug Chemical Co., 123 Main St., Buffalo, N. Y. 151 F

mille hommes, elle pourrait servir à des fins politiques qui n'ont pas tardé à se faire jour dans la suite.

Il n'y a pas à se le cacher, le but primordial de cette loi néfaste pour le Canada, était de soulever les canadiens-français, et à la faveur de cette révolte problématique, jeter les provinces anglaises contre Québec.

Heureusement que ce double jeu n'a pas pris, car on s'aperçut bien vite que la conscription n'était pas plus populaire ni mieux accueillie dans les centres agricoles anglais que dans le Québec lui-même.

Mais impossible de reculer ; la parole du premier-ministre devait être honorée, dût-on briser le parti bleu à jamais et risquer la révolution qui pourrait amener la ruine de la confédération.

Constatant que la conscription n'aurait pas les avantages de parti qu'ils en attendaient, Borden, Rogers et Meighen changèrent leur fusil d'épaule, et voulant se sauver de l'ornière où ils s'enlisaient, ainsi que le parti qui s'en allait à tous les diables, ils inventèrent la loi des élections en temps de guerre, loi bâtarde, mal digérée, anti-démocratique et en marge de tous les principes de gouvernement responsable en ce pays.

Et les voilà maintenant, comme le bedeau attaché à sa cloche, les voilà qui tirent sur toutes les ficelles imaginables pour se redonner un peu de vigueur, avec beaucoup de front, ce qui ne leur a jamais fait défaut d'ailleurs, jusqu'ici.

Il est vrai qu'ils en ont rabattu de la loi de conscription, surtout depuis quelque temps.

Ça pressait tellement de lever cent mille hommes de plus, qu'il fallait les avoir presque de suite. Les juges, les tribunaux, les proclamations, les appels sous le drapeau, l'enrôlement militaire, tout cela devait évoluer et se faire en un clin d'oeil, si on ne voulait pas voir nos troupes, au front et en Angleterre, réduites à zéro !

Mais il paraît que ça ne presse plus autant, surtout depuis que le gouvernement anglais a fait savoir aux Etats-Unis que ce n'était pas tant des soldats que les Alliés avaient besoin actuellement, que des provisions de bouches, l'approvisionnement en vivres.

Voici ce que Lord Milner, de boèresque mémoire, dit :

"Pour chaque soldat américain que l'on pourrait envoyer en Europe, il faudra transporter des provisions additionnelles ainsi que des armes et des effets d'accoutrement, parce que l'approvisionnement

ment déjà rendu sur place est à peine suffisant pour les besoins des soldats Français et Anglais sur le champ de bataille."

Et venant corroborer cette déclaration, par elle-même si décisive pourtant, voici qu'une dépêche officielle nous arrivait de Washington, déclarant :

"L'envoi des troupes américaines va être considérablement diminué.

"La France, seule, a plus d'un million de tonnes de provisions de bouches, achetées en Amérique, dont elle a un besoin immédiat et qui ne pourront être transportées en Europe, si on emploie le nombre limité de vaisseaux au transport de troupes nouvelles.

"La France, de même que l'Italie et l'Angleterre, ont immédiatement besoin de provisions de bouches, d'huiles, de combustibles, qu'il est impossible de faire transporter d'Amérique en Europe, par suite du manque de vaisseaux.

"Le nombre des soldats allemands diminue. Des calculs récents faits par les gouvernements alliés, démontrent que les armées alliées, à condition qu'elles soient suffisamment pourvues de provisions de bouches, sont en mesure de vaincre plus sûrement et plus rapidement que si le nombre de soldats était augmenté par l'envoi de nouveaux contingents américains, envoi qui nuirait nécessairement au transport des provisions de bouches."

A la suite de ces articles, de ces lettres et de ces avis, on constate que la machine tory a ralenti son affaire de conscription.

Au lieu des cent mille hommes, dont on avait tant besoin en mai dernier, voilà qu'on parle de n'en choisir que vingt-cinq mille pour l'entraînement de début, et l'appel en serait retardé jusqu'en janvier 1918.

Il n'y a rien de surprenant en cela. Si l'Angleterre n'a pas assez de bâtiments marchands fournis par les Etats-Unis pour lui amener des provisions de bouches, d'hui au printemps prochain, il lui sera impossible de recevoir un soldat de plus, attendu que les vivres seront à peine suffisantes pour nourrir la population actuelle et les soldats alliés sous les armes en Europe.

Dans ce cas là, il serait inutile de driller, et entraîner au Canada des conscrits qui coûteraient cher au pays et qu'on ne pourrait envoyer en Angleterre faute de transports, d'abord, et vu l'incapacité de Londres de les nourrir une fois rendus sur le sol anglais.

C'est assez dire que la meute, tory est aux abois, en face d'une situation qui, de jour en jour, se dégrade.

Ceux que les dieux veulent perdre, ils commencent par les rendre fous : c'est bien ce qui arrive pour nos énergumènes d'Ottawa. Plus occupés de gagner les élections que la guerre, qui se finit sans leur aide forcée et arbitraire, ils se heurtent tous les jours à des embarras qui les coulent de plus en plus dans l'opinion publique, et de là, à sombrer dans une mer de mépris et de malédictions, il n'y a plus qu'un pas, et ce sont les élections qui vont leur donner le dernier coup de grâce.

Il n'y a bien rien que cela qu'ils n'aient pas volé !

ARGUS

A LOUER

Un joli logement pour une petite famille sur la Rue Iberville, No 35. Conditions faciles. Peut être occupé immédiatement.

S'adresser à

P. E. MARTIN, H. C. S., Fraserville.

MAISON A VENDRE

Une maison à vendre avec 3 emplacements dans St-Ludger dans une bonne place d'affaires. Pour informations, s'adresser à Etienne Fraser Chicoutimi, ou au Notaire Dugal Rivière du Loup.

BANK OF MONTREAL

100 ANS D'EXISTENCE (1817-1917)

Capital versé . . . \$16,000,000
 Reste 16,000,000
 Actif Total (Avril 1917) 386,806,887



BUREAU CENTRAL, MONTREAL.

En faisant des dépôts réguliers à la Banque de Montréal, vous serez bientôt en mesure d'acheter les Certificats d'Épargne émis durant la guerre par le Gouvernement Canadien et de contribuer ainsi à la Victoire.

J. C. Brown, pro. Gérant, Succursale de Fraserville, Rivière du Loup Station.

LE MAGASIN DE

Quincailleries Pelletier

EST RECONNU le meilleur, pour les outils agricoles.

Vous y trouverez encore un beau choix de faux à

.85 .90 et .95 cts

Fourches à foin, fourches à patates, etc. Fil à lier Ecosais, venant d'être reçu

Hâtez-vous de faire votre provision, car les manufacturiers en ont peu en stock.

Arthur L. Pelletier,

Marchand de fer, Rivière du Loup, Sta.

Depuis le 1er Jan. nous fermons à 8 h. du soir, le samedi excepté

... MANTEAUX ...

Aimez-vous à acheter des marchandises à demi prix ?



Alors achetez vos MANTEAUX pour la moitié du prix.

Manteaux de fourrure, pelerines, étoles, manchons à réduction chez

J. E. PINEAU,

MARCHAND GENERAL

335 Rue Lafontaine,

FRASERVILLE.